



UNIVERSITÉ PARIS-EST CRÉTEIL VAL DE MARNE (UPEC)

PROCÈS-VERBAL

CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU

VENDREDI 13 AVRIL 2012

ÉTAIENT PRÉSENTS

Parmi les membres élus du conseil, ayant voix délibérative, étaient présents :

M. Luc HITTINGER, Président de l'Université

Collège A – dit « des Professeurs des universités » :

M. Claude BARREIX (procuration à M. MAITROT DE LA MOTTE à partir de 12 h 25)

M. Jean-Claude DRIANT

M. Alexandre MAITROT DE LA MOTTE

Collège B – dit « des autres enseignants » :

Mme Isabelle COLL

M. Christian CUESTA

Mme Marie-Albane DE SUREMAIN

M. Cédric FRETIGNE

Mme Claudine GOLDSTEIN

M. Arnaud THAUVRON (procuration à M. FRETIGNE à partir de 12 h 50)

Collège des personnels des Bibliothèques, Ingénieurs, Administratifs, Techniciens,

Ouvriers, de Service et de Santé (BIATOSS) :

Mme Joëlle FAURE-DUNABEITIA

M. Julien GIRAL

M. Gérard JAGOUDEL

Collège des étudiants et usagers :

M. Maxime ENAULT (procuration à M. ARDOUIN à partir de 13 h 10)

M. Yoro FALL

M. Pierre AZAN

M. Alexis ARDOIN

M. Nicolas SERERO

Collège des personnalités extérieures :

M. Frédéric MORET (procuration à M. MAITROT DE LA MOTTE à partir de 12 h 17)

Parmi les membres élus du conseil, ayant voix délibérative, étaient présents par procuration :

Collège A- dit des « Professeurs des universités» :

M. Patrick CEGIELSKI (procuration à M. DRIANT)

Mme Catherine DEVILLE-CAVELLIN (procuration à Mme DE SUREMAIN)

Mme Caroline OLLIVIER-YANIV (procuration à M. DRIANT)

Collège B – dit « des autres enseignants » :

M. Philippe THIARD (procuration à M. THAUVRON)

Collège des personnalités extérieures :

Mme Liliane PIERRE (procuration à M. GIRAL)
Mme Marie RICHARD (procuration à M. HITTINGER)
M. Félix GUARINO (procuration à M. CUESTA)
M. Christophe LAFOND (procuration à M. HITTINGER)
Mme Anne BELLANCOURT (procuration à M. CUESTA)

Parmi les membres non-élus du conseil, ayant voix consultative, étaient présents :

M. Dominique ARGOUD, Directeur de l'UFR SESS-STAPS
Mme Jeanne-Marie BOIVIN, Directrice de l'UFR Lettres et Sciences Humaines
M. Philippe BUNEL, Directeur du SECASC
M. Jean-François DUFEU, VP Patrimoine
M. Didier GEIGER, Directeur de l'IUFM
M. Bernard LELU, Directeur du SUMPPS
Mme Brigitte MARIN, Assesseur
M. Didier NICOLLE, VP en charge de la stratégie et du développement
M. Yves PALAU, VP du conseil des études et de la vie universitaire
M. François TAVERNIER, Directeur général des services
M. Philippe VERSCHEURE, Agent comptable
M. VIOLET Guillaume, Directeur du cabinet du président de l'Université

Parmi les autres membres du conseil, n'ayant ni voix délibérative ni voix consultative, invités par le président, étaient présents :

Mme Kaldia KECHIT, représente M. William MAROIS, Recteur de l'Académie de Créteil
Chancelier des Universités
Mme Anne-Sophie FOURES, Direction des affaires juridiques et générales
Mme Christine BENARD, Direction des affaires juridiques et générales
M. Baptiste VILAIN, Direction des affaires juridiques et générales

SOMMAIRE

1. INSTANCES	5
1.1 Election de la vice-présidence « Humanités et société ».....	5
1.2 Renouvellement des commissions des moyens et des statuts	9
1.3 Renouvellement des sections disciplinaires du Conseil d'administration	16
3. OFFRE DE FORMATION ET PEDAGOGIE	22
3.2 Demande de renouvellement de l'habilitation des trois capacités de médecine	22
1. INSTANCES (SUITE).....	24
1.4 Statuts du SUMPPS.....	24
2. VIE ETUDIANTE	28
2.1 Répartition du Fonds de soutien aux initiatives étudiantes - 2 ^{ème} et 3 ^{ème} appels à projets pour l'exercice 2012	28
3. OFFRE DE FORMATION ET PEDAGOGIE (SUITE)	30
3.1 IDEFI-IDEA, e-éducation, projets PIA formation en alternance	30
4. QUESTIONS DIVERSES.....	43
4.1 Demande de relevé de prescription de la créance de la société INMAC	43
4.2 Procès-verbal du 16 mars 2012	44

La séance est ouverte à 9 heures 41, sous la présidence de Monsieur Luc HITTINGER.

M. LE PRESIDENT.- Bonjour à tous. Nous avons changé de bâtiment. Il est important pour les services administratifs d'être plutôt sur le CMC qu'à la Faculté de médecine. Même si vous savez que j'ai des attaches, il est bien que ce soit délocalisé. Il nous semblait que du fait de la qualité de cette salle, et sauf si vous nous dites que vous ne la trouvez pas bien et qu'il faut changer, nous changerons, mais nous avons le sentiment qu'il fallait faire l'essai.

Vous avez reçu l'ordre du jour, il est conséquent. Avant de commencer, je signale que le point 3.2 en lien avec l'offre de formation et la pédagogie, la demande de renouvellement de l'habilitation des trois capacités de médecine, sera traité dans le cadre des instances et après avoir discuté des statuts du SUMPPS du fait que la personne qui viendra présenter ce dossier a des impératifs.

Nous profiterons de sa présence pour la présentation et répondre directement aux questions.

Est-ce que cela vous dérange ? Est-ce que des gens souhaitent qu'on ne modifie pas l'ordre du jour ? *(Non)*

1. INSTANCES

1.1 Election de la vice-présidence « Humanités et société »

Dans la campagne, nous avons mis en avant le fait que, dans le cadre de la structuration de l'Université et en particulier du pôle Santé et Société, il y avait un manque de représentativité du secteur Sciences Humaines et Sociales.

C'est la raison pour laquelle nous souhaitons que ce secteur soit rehaussé de façon qu'il prenne une plus grande visibilité et cela pour plusieurs raisons.

Avant de discuter de la personne que nous présenterons, Caroline OLLIVIER-YANIV, je voudrais vous donner quelques éléments qui nous ont poussés à cela.

Le premier élément, c'est un constat territorial. Lorsque l'on regarde la région francilienne et que l'on subdivise en deux, nord-est et sud-est, on constate que la plupart des grandes structures des Sciences Humaines et Sociales se situent avant tout au sein du nord-ouest. Finalement, au sud-est, il n'existe pas forcément grand-chose alors que, géographiquement, nous représentons un territoire très vaste. L'idée est de dire qu'il y a un existant qu'il faut faire vivre et, géographiquement, quelque chose à pouvoir rehausser en termes de visibilité.

Le deuxième constat, c'est que l'UPEC, d'un point de vue des Sciences Humaines et Sociales, est une université pluridisciplinaire avec les composantes que vous connaissez. Je citerai la Faculté des lettres, l'éco-gestion, le droit, la Faculté d'économie et des sciences de l'éducation, l'AEI dans

lequel nous nous trouvons. Il y a un vrai secteur qui est pluridisciplinaire et que, quelque part, il faut véritablement rendre plus lisible.

Le troisième constat, c'est que ces différentes forces ne sont pas encore bien coordonnées, que ce soit en matière de formation ou de recherche. Il y a probablement une structuration à faire, des choix un peu stratégiques qui peuvent être originaux et transversaux et qui permettent de rehausser cela.

Il nous semble qu'un projet est à mener qui doit prendre également une visibilité nationale et internationale et, les Sciences Humaines et Sociales n'ayant pas forcément accès à beaucoup de financement, qu'il doit être possible de leur offrir des financements au niveau des véritables appels d'offres, nationaux ou internationaux.

Il existe plusieurs enjeux interdépendants, un enjeu scientifique en lien avec la recherche, avec la possibilité de s'appuyer sur l'existant mais également d'avoir des ouvertures. Il y a aussi pour nous des enjeux immobiliers. Nous aurons prochainement des discussions avec la Région, un contrat plan Etat-Région pourra être discuté. Nous savons qu'il y a des enjeux parce qu'en termes de Faculté des lettres ou de sciences de l'éducation, des questions de structuration, de bâtiments et de patrimoine se posent.

Il existe également un enjeu institutionnel sur lequel nous pourrions revenir qui devra accompagner tout cela.

Pour cela, il nous semble qu'il faut arriver à le structurer. La proposition que nous faisons est de nommer une vice-présidente pour porter ce projet, en faire un projet transversal, collaboratif, s'appuyant sur les laboratoires de recherche, sur les différentes composantes et les responsables de formation, également, parce qu'il n'est pas question de rester uniquement cristolien, en s'appuyant sur l'existant de Marne-la-Vallée, sur l'existant du PRES, sur l'existant de structures autres. Quand on considère juste le sud-est, c'est assez large.

Il s'agit aussi d'avoir le soutien des collectivités locales qui devraient nous permettre d'animer tout cela.

La volonté derrière, c'est de constituer un groupe de travail relativement restreint parce que nous ne partons pas dans des grands débats sans avoir déjà quelques propositions à faire, essayer de rendre tout cela opérationnel, avec le souhait de pouvoir montrer aux différents conseils, que ce soit le CS, le CEVU ou le Conseil d'administration, l'avancée des travaux et exprimer des orientations si des choses évoluent dans un sens qui n'est pas complètement souhaité.

La personne que nous souhaiterions voir disposer de cette vice-présidence, c'est Caroline OLLIVIER-YANIV, qui aujourd'hui a 41 ans, qui est professeur en sciences de l'information et de la communication. Elle codirige le laboratoire CEDITEC (Centre d'études des discours images, textes, écrits et communication). Elle est également coordinatrice du Master communication politique et publique en France et en Europe, et elle est, depuis 2001, membre junior de l'Institut universitaire de France. Elle est également membre de ce Conseil d'administration.

Pour les personnes qui ne la connaissent pas, on peut dire que Caroline est quelqu'un qui s'est toujours attaché à travailler pour la communauté. Elle a déjà exercé de multiples responsabilités collectives. Elle était en particulier assesseur de la communication dans l'équipe précédente de 2001 à 2008, elle a travaillé sur le portail Internet de Paris XII à l'époque. Elle a également coordonné les réponses universitaires de plusieurs appels d'offres.

D'un point de vue scientifique, elle a à la fois une dualité de chercheuse en sciences politiques et en sciences de l'information et de la communication. Elle est sociologue de la communication dans l'action politique. Je pense qu'elle a pu démontrer aussi plusieurs centres d'intérêt et, plus récemment, des centres d'intérêt en lien avec la santé puisqu'elle participe au projet du VRI.

Elle a l'expérience de l'interdisciplinarité. Elle ne considère pas que tout est facile à réaliser. Elle connaît bien les limites. Sans exprimer le fait qu'elle idéalise ces vertus, elle a pu vérifier une certaine fécondité. C'est dans le cadre du sens de l'intérêt général, de la capacité à animer et organiser le travail collectif et une curiosité d'esprit qu'elle souhaite se présenter à vous pour pouvoir réaliser cette mission.

Voilà en quelques mots la présentation à la fois du projet et de la candidate. Elle ne pouvait pas être présente parce qu'elle est en Italie pour des raisons professionnelles. Si vous avez des questions, je m'efforcerai d'y répondre.

Cela fait plusieurs années que je défends ce projet. Nous voulions le soutenir. C'est aussi une démarche que nous souhaitons entreprendre. Sans dire que j'appelle à un enthousiasme débordant, je voudrais des réactions.

M. FRETIGNE.- Je suis dans le secteur concerné. Je voudrais vous remercier ainsi que votre équipe pour cette décision, sous réserve qu'elle soit entérinée par le vote. Nous ne pouvons que nous en réjouir. Nous sommes assez nombreux à l'UPEC à exercer dans ce champ des Sciences Humaines et des Sciences Sociales, mais soit parce que nous sommes dispersés sur différents sites, soit parce que nous exerçons dans différentes composantes et dans différents laboratoires de recherche, nous avons un peu de peine à mutualiser nos forces et à pouvoir travailler de concert. Si Caroline arrive à fédérer dans un groupe de travail les énergies (j'ai toute confiance en ses capacités en la matière), il me semble que nous ne pouvons que nous en réjouir et la remercier de se proposer pour cette fonction.

M. MIALOT.- Je voudrais aller dans le même sens. Nous sommes, à l'École vétérinaire, de plus en plus proche de l'UPEC. J'ose espérer que nous verrons sortir le décret de rattachement dans les prochaines semaines.

M. LE PRESIDENT.- Nous avons transmis la lettre du ministre de l'Agriculture.

M. MIALOT.- Nous avons, en particulier dans le domaine Santé et Société, un projet de développer la médiation vers le grand public sur tout ce secteur. Ce sera avec plaisir que nous nous y associerons.

Par ailleurs, nous avons la chance de disposer d'un musée de pathologies comparées avec un fonds bibliothécaire intéressant pour beaucoup de collègues des Sciences Humaines et Sociales. C'est avec plaisir que nous pourrions participer aux actions qui se développeront. Nous espérons pouvoir faire bénéficier des éléments que nous avons et participer activement.

Mme GOLDSTEIN.- Je suis PRAG à l'IUFM et à Saint-Denis. Je suis tout à fait heureuse de ce projet. Néanmoins, il est déconcertant pour nous puisque nous avons l'habitude de travailler en concertation avec nos collègues de Sciences. Cela fera d'autres solidarités. De ce fait, cela fait un peu peur.

M. LE PRESIDENT.- J'entends la question. Je pense que, là encore, il faut arriver à trouver des éléments de convergence. Nous n'allons pas non plus tout mettre dans une boîte, nous n'allons pas construire quelque chose d'immense où nous mettrons tout le monde pour que les gens puissent travailler.

L'idée est avant tout de faire en sorte que nous puissions rehausser la visibilité des Sciences Humaines et Sociales sur l'UPEC.

Pour les composantes comme l'IUFM, qui sont largement plus transversales, cela peut poser un certain nombre de questions. Il est intéressant de voir comment trouver des équilibres qui font que nous rehaussons un certain niveau, et nous sommes attentifs à la structuration de l'existant, et que nous ne déstabilisons pas les choses.

Je vous invite, quand il y a des questions, sans entraîner des blocages, à participer à ces réflexions et à bien pointer là où se situent les difficultés et de voir comment régler ces éléments et faire en sorte que le projet puisse naître, mais en étant attentifs à l'existant et à ne pas déséquilibrer les choses.

M. MAITROT DE LA MOTTE.- Il existe une réflexion sur les structures qui est très intéressante et très stimulante. Sur le fond du projet, sur les thèmes qui pourraient être envisagés, une réflexion a-t-elle déjà été menée ou sommes-nous simplement ici dans une logique institutionnelle ?

M. LE PRESIDENT.- Pour le moment, il n'y a vraiment rien. Là encore, je laisserai Caroline OLLIVIER-YANIV mettre en place son groupe mais il est évident que nous prendrons des personnes de différentes institutions et que nous regarderons comment structurer les choses. Pour le moment, nous n'en sommes qu'aux prémices.

Nous vous avons parlé d'un certain nombre de projets que nous avons dans ce que nous avons pu exprimer au sein de la campagne. Cela prend toujours plus de temps que souhaité entre le fait d'avoir l'idée et le fait de vouloir la mettre en œuvre, de vous la présenter de façon structurée, de faire en sorte que les choses puissent vraiment prendre une réalité.

Je vous invite à y participer les uns et les autres, ou les représentants des différentes composantes, de façon que ce projet ait les plus belles garanties d'exister et de rehausser l'image de l'UPEC et, au-delà, l'image que l'on peut avoir sur l'Est francilien, notamment avec

Marne-la-Vallée.

Comment procédons-nous ?

M. TAVERNIER.- Puisque c'est un vote sur une personne, nous procéderons par vote à bulletin secret.

M. LE PRESIDENT.- Nous remettons en place la procédure.

M. TAVERNIER.- Il faut un bureau.

(Madame FOURES donne les procurations.)

(Monsieur FALL et Monsieur BARREIX sont désignés pour faire partie du bureau.)

(Il est procédé au vote à bulletin secret.)

M. LE PRESIDENT.- On me fait remarquer que nous n'avons pas présenté Frédérique MORET. Pouvez-vous vous présenter en quelques mots ?

M. MORET.- Je suis vice-président de l'Université Paris-Est Marne-la-Vallée et je suis professeur d'Histoire. A Marne-la-Vallée, il y a à la fois des vice-présidents législatifs des conseils et des vice-présidents exécutifs, je suis vice-président exécutif.

(Il est procédé au dépouillement des bulletins contenus dans l'urne.)

Nombre d'émerglements : 28

Bulletins blancs ou nuls : 0

Suffrages exprimés : 28

Madame Caroline OLLIVIER-YANIV est élue vice-présidente « Humanités et Société » à l'unanimité des membres du Conseil d'administration.

M. LE PRESIDENT.- Merci pour la confiance que vous accordez à Caroline. Nous ne manquerons pas de vous tenir informés des évolutions.

Ce point ayant été traité, je vais passer la parole à Christian pour qu'il puisse vous présenter les commissions des moyens et des statuts.

1.2 Renouvellement des commissions des moyens et des statuts

M. CUESTA.- Le CA doit renouveler les commissions des moyens et des statuts. Après interviendra le renouvellement des sections disciplinaires du Conseil à l'égard des usagers et des enseignants et enseignants-chercheurs.

Contrairement aux autres fois, il y a eu beaucoup de candidatures pour les deux commissions. Il y a 12 représentants des enseignants et enseignants-chercheurs, 5 représentants des BIATOSS et 6 représentants des usagers (3 titulaires, et 3 suppléants). Pour la commission des moyens, il y a eu 20 candidatures pour les représentants des enseignants et enseignants-chercheurs, 11 candidatures pour les représentants des BIATOSS et 6 candidatures pour les représentants des

usagers.

Nous avons choisi, pour vous proposer une seule liste, la méthode suivante :

- regarder la représentativité des différentes listes qui ont été élues dans les différents conseils de l'Université,

- tenir compte, puisque ces commissions sont ouvertes à tous les personnels, des candidatures autres, qui n'étaient pas dans les listes qui se sont proposées dans les différents conseils.

Nous allons vous proposer pour la commission des moyens une liste qui reprend 12 enseignants-chercheurs. Vous avez les 12 enseignants et enseignants chercheurs sur les 20 candidats. Puis, vous avez les 5 représentants du personnel BIATOSS et les 6 représentants des usagers.

Voilà la proposition que nous vous faisons sur l'ensemble de ces listes représentant les élus pour la commission des moyens. Il y aura la même chose juste après pour la commission des statuts.

M. LE PRESIDENT.- Nous ouvrons la liste à la discussion. Avez-vous des remarques ?

Mme FAURE DUNABEITIA.- Nous nous étions concertés au niveau des organisations syndicales. Nous étions partis sur une représentation qui représentait le trois conseils, c'est-à-dire les listes qui avaient été présentées par les personnels BIATOSS pour les trois conseils. Comme il y avait des gens de ces listes, nous n'avions pas souhaité que ce soit ouvert.

Les organisations syndicales sont dans une démarche de retour aux élus. Les gens qui se présentent seuls se présentent à titre personnel. Il est dommage, vu les enjeux dans les années à venir pour les commissions des statuts et des moyens, que ce soit ce type de représentativité. C'est notre position dans le dialogue social de reprendre la représentativité des conseils. Nous ne sommes pas d'accord avec la proposition qui a été faite. Nous souhaitons qu'il y ait un vote dessus.

Mme DE SUREMAIN.- Pour le SNESUP et pour les enseignants et enseignants-chercheurs, la même remarque a été faite, nous nous demandions quelle était la représentativité des deux candidatures autres par rapport aux listes qui sont mises aux élections.

M. FALL.- J'ai une question assez technique. Par rapport aux représentants des usagers, comment cela se passe-t-il ? Ce sont les trois premiers titulaires et les trois derniers suppléants ?

M. CUESTA.- La logique serait celle-là. Je ne sais pas dans quel ordre elle a été inscrite. Dans la commission des moyens, il y a toujours eu les six qui pouvaient participer. Ces commissions sont consultatives, elles préparent un travail en amont du Conseil.

M. FALL.- Il y a un souci sur l'ordre.

M. CUESTA.- Il faudrait donc interclasser. Les trois premiers sont d'une liste et les trois suivants d'une autre, c'est cela ?

M. FALL.- C'est cela.

M. LE PRESIDENT.- Nous avons bien conscience que tout le monde peut être présent.

M. CUESTA.- Oui, bien sûr.

M. THAUVRON.- Pouvez-vous rappeler la charge que représente la commission des moyens ?

M. CUESTA.- J'ai une pratique de la commission des moyens depuis dix ans, elle a toujours été ouverte à tous les représentants de l'Université. C'est la première année qu'apparaît une demande spécifique. Les « autres candidats » correspondaient à une ouverture comme nous nous y étions engagés envers d'autres listes, mêmes si elles n'ont pas eu d'élus dans certains cas. C'est le cas de Jean-Pierre MONCHAU qui est sur la liste des représentants enseignants.

Pour les représentants des BIATOSS, l'une des personnes est responsable financière du SCD. Il y a toujours eu dans la commission des moyens des représentants des services financiers de l'Université au titre des services financiers des composantes et de services et qui, dans les réunions qu'ils ont quotidiennement, font état de la discussion de la commission des moyens.

Ces différents aspects ont guidé nos choix pour établir la liste puisqu'il y avait beaucoup de candidatures, ce qui n'était pas le cas les années précédentes.

M. LE PRESIDENT.- Les fois précédentes, nous cherchions plutôt des candidats. Nous avons dû réfréner certaines demandes, ce qui est toujours compliqué. A un moment, il faut trouver les équilibres et faire en sorte que ces commissions puissent vivre et que les gens qui ont une certaine expertise puissent y participer.

Il est aussi très important, comme le rappelait Christian, qu'à un moment des responsables financiers au niveau de la commission des moyens puissent aussi diffuser cette information.

M. GIRAL.- Il aurait été plus correct d'afficher l'ensemble des candidatures. Il est indiqué « *par ordre de réception dans chaque catégorie* », le document est faux puisqu'on n'affiche pas toutes les candidatures. Cela ne peut pas être par ordre de réception.

En outre, sur le côté BIATOSS, nous avons proposé au niveau de l'intersyndicale (les trois syndicats représentatifs de l'Université) 5 personnes pour la commission des moyens et 5 personnes pour la commission des statuts. Nous souhaiterions que le vote se fasse sur les 5 personnes qui ont été proposées par les syndicats.

Mme FAURE DUNABEITIA.- Nous entendons l'argument vis-à-vis de la collègue du service financier mais il vient toujours des experts dans ces commissions pour apporter leur avis d'expert. Par exemple, sur le problème de la bibliothèque, on fera venir les experts de la bibliothèque pour éclairer la commission. Notre vision est de ne pas mélanger les genres. Il y a les élus et les experts. Ce n'est en aucun cas sur des personnes.

M. CUESTA.- C'est historiquement mélangé sur l'UPEC. Ce serait la première fois que cela se ferait différemment.

M. LE PRESIDENT.- Nous prenons en compte l'historique, les engagements que nous avons pris. Nous avons été élus avec un certain nombre d'engagements. Nous essayons de nous y tenir. J'entends les arguments exprimés. A un moment, nous avons une responsabilité devant les

électeurs, devant ceux qui ont voté contre nous ou pour nous et nous devons être capables de fédérer les gens.

Il faut aussi remettre un peu les choses à leur niveau. Ce sont des commissions consultatives. Il ne faut pas considérer que nous reproduisons d'autres commissions du style CT. Il est très important de voir quel est le niveau des discussions qui peuvent avoir lieu. En effet, c'est important, mais elles sont consultatives et, quelque part, il faut aussi être capable d'ouvrir ces commissions à un certain nombre de personnes qui n'ont pas forcément pu être élues. C'est ce que nous essayons de faire d'un point de vue politique. C'est la position que nous souhaitons défendre.

M. GIRAL.- Nous sommes quand même en démocratie. Si des personnes souhaitent se présenter, nous pouvons voter.

M. CUESTA.- Il y a 11 personnes dans les BIATOSS qui peuvent se présenter.

M. GIRAL.- Nous votons pour ces personnes.

M. CUESTA.- Une à une ?

M. GIRAL.- Prenons les 5 premières. Ce qui me choque, c'est que l'on élimine des candidatures.

M. CUESTA.- Il y a plus de personnes candidates que de places. Nous n'avons pas le choix. La répartition a été faite à la demande, vous le savez puisque je vous ai envoyé des mails et que je vous ai eu au téléphone. Par rapport à 4 personnes des listes syndicales sur les BIATOSS entre autres, j'ai fait la même chose avec le SNESUP. J'ai eu encore hier soir Catherine DEVILLE-CAVELLIN au téléphone.

La proposition qui a été faite, c'est qu'il y ait de l'ouverture dans ces commissions comme nous nous y sommes engagés partout pour qu'il y ait la représentativité la plus large possible. Il nous semblait logique d'avoir cette représentativité la plus large possible en proposant une ouverture à d'autres personnes qui ne sont pas forcément représentées dans les conseils.

M. GIRAL.- Côté BIATOSS, nous souhaitons que le vote soit séparé. Nous pouvons voter une liste d'enseignants-chercheurs et d'étudiants mais, côté BIATOSS, nous sortons les 5 noms de cette liste. Nous proposons en intersyndicale 5 noms, vous pouvez proposer d'autres noms. Nous nous sommes mis d'accord entre syndicats.

M. LE PRESIDENT.- Nous avons bien compris que vous vous êtes mis d'accord, notre liste sera celle-là. Nous n'allons pas proposer une autre liste que celle-ci. Nous allons proposer cette liste versus une liste que vous proposez, tout en sachant que l'ensemble des membres du Conseil d'administration participent au vote. Il est important que l'administration soit d'accord sur la manière de procéder.

M. GIRAL.- Il est important de ne pas éliminer les candidatures. Nous sommes encore en démocratie, je pense, je trouve cela choquant.

M. CUESTA.- Il me semble que nous y sommes encore. Les mots ont leur importance. Nous

sommes en démocratie.

M. GIRAL.- Vous avez fait un choix mais, avant de faire le choix, vous pouvez donner les noms des candidatures proposées.

M. LE PRESIDENT.- Il faut que nous organisions les choses. La proposition est que nous votions sur la liste des enseignants-chercheurs et des étudiants et que nous mettions de côté la liste des BIATOSS pour en rediscuter.

Est-ce que les gens s'opposent à cela ? Est-ce que des personnes considèrent qu'il faut revenir sur cette façon de faire ? J'ai entendu, Yoro, qu'il y a une discussion. Je voulais vérifier que tout le monde était d'accord sur cette manière de procéder.

Est-ce que quelqu'un s'y oppose ? (*Non*)

Nous procédons de cette façon. Je ne pense pas qu'il y ait de difficulté sur les enseignants-chercheurs.

M. CUESTA.- Je peux donner la liste de ceux qui n'ont pas été retenus puisque c'est demandé : Nathalie NICOLAIEW, Daniel KALINOWSKI, Nicolas DEBASTE, Didier GEIGER, Christian SIMON, Julien VERGNAUD-CERVELLE, Régis FOURNIER. Ce sont les personnes qui n'ont pas été retenues en complément des 12 affichées.

Mme DE SUREMAIN.- Je voudrais apporter une précision sur Nicolas DEBASTE qui est candidat à la commission des statuts.

M. CUESTA.- Il est dans la commission des statuts, c'est pourquoi il n'est pas retenu dans celle-ci.

M. LE PRESIDENT.- Nous sommes d'accord sur la liste des enseignants-chercheurs. Sur la liste des usagers, la proposition serait de refaire l'ordre.

M. ARDOIN.- Nous avons déposé l'ordre en fonction des titulaires et des suppléants. Il faut juste reprendre les actes de candidature et cela suffira.

M. LE PRESIDENT.- Qui est titulaire et qui est suppléant dans la manière dont les choses ont été déposées ?

M. FALL.- Il y avait Yoro FALL en titulaire avec Pierre AZAN qui était mon suppléant, Camille MEZA deuxième titulaire avec Laetitia CATY suppléante, et Maxime ENAULT en titulaire et Alexis ARDOIN en suppléant.

M. LE PRESIDENT.- Les choses sont ainsi précises et claires. Je vous propose que nous passions au vote sur ces deux propositions de listes, les enseignants-chercheurs et les usagers.

Mme FOURES.- Il n'y a pas de changement dans les procurations.

M. LE PRESIDENT.- Je ne les rappelle pas directement. Vous les avez toutes en-tête.

Mme FOURES.- Je peux les rappeler.

(Rappel des procurations)

(Il est procédé au vote.)

Les deux listes « enseignants et enseignants-chercheurs » et « usagers » pour la commission des moyens sont approuvées à l'unanimité des membres du Conseil d'administration.

Nous revenons sur les représentants des BIATOSS. La proposition initiale, c'est celle que nous faisons nous. Quelles sont les modifications sur l'autre liste ?

Mme FAURE DUNABEITIA.- Dans le mail qui avait été envoyé à Monsieur CUESTA, Matthieu DAUPHIN remplaçait Corinne SABLJAK.

M. CUESTA.- Il y avait Gérard JAGOUDEL, Pierre-Antoine RICQUEBOURG, Nathalie CORTIANA, Laurent COQUANT, Matthieu DAUPHIN.

Il y a eu un changement de dernière minute pour Gérard JAGOUDEL qui croisait entre la commission des statuts et celle des moyens. Donc, Michaël VISAGE, qui était prévu pour la commission des statuts passait à la commission des moyens et lui passait à la commission des statuts.

Gérard JAGOUDEL souhaitait croiser entre la commission des statuts. Ce serait bien Michaël VISAGE dans la commission des moyens.

M. LE PRESIDENT.- La seule modification, c'est Mathieu DAUPHIN à la place de Corinne SABLJAK. Là, il y a deux listes.

M. MAITROT DE LA MOTTE.- C'est vous qui faites une proposition au Conseil d'Administration. Une contre-proposition vous est faite, vous choisissez. Vous voyez celle que vous souhaitez mettre au vote. Si elle a la majorité, elle est élue. Sinon, elle ne l'est pas.

M. LE PRESIDENT.- La proposition que je fais, c'est la liste que nous présentons dans son entier.

Qui vote contre ? 6 voix

Qui s'abstient ? Personne

Qui vote pour ? 22 voix

La première liste « BIATOSS » présentée pour la commission des moyens est adoptée à la majorité des membres du Conseil d'administration.

M. CUESTA.- La même procédure a été employée pour la commission des statuts. Je rappelle le nom des personnes qui s'étaient présentées et qui n'ont pas été retenues, 18 représentants pour 12 pour les enseignants et enseignants-chercheurs, 11 pour 5 pour les BIATOSS, et 7 pour 6 pour les usagers.

Ceux qui n'ont pas été retenus, toujours selon les mêmes critères que précédemment, sont : Nathalie NICOLAIEW, Daniel KALINOWSKI, Nicolas DUJARDIN, Colette GUILLOPE et Edouard DUBOUT.

Pour les personnels BIATOSS : Gérard JAGOUDEL, Pierre-Antoine RICQUEBOURG, Clémence GROS, Benoît VALLEE, Corinne SABLJAK et Muriel FLEURY.

Pour les représentants des usagers, cela ne doit pas être dans l'ordre entre titulaires et suppléants.

M. FALL.- Cette fois-ci, c'est dans l'ordre.

M. CUESTA.- Est-ce que les trois premiers sont bien les trois titulaires.

M. ARDOIN.- C'est bon.

M. GIRAL.- Nous souhaitons remplacer Marie-Hélène HOULES par Benoît VALLEE.

M. LE PRESIDENT.- Il y a peut-être des éléments de discussion ? (*Non*)

M. ARGOUD.- Je m'aperçois que, pour la commission des statuts, la parité est respectée. Dès qu'il s'agit de gros sous, c'est beaucoup plus masculin.

M. LE PRESIDENT.- C'est aussi sur la base des propositions. Nous ne sommes pas allés chercher d'autres volontaires du fait que nous en avons déjà bon nombre.

M. CUESTA.- Pour la commission des moyens, il n'y a qu'une femme qui n'ait pas été retenue. Tous les autres étaient des hommes. Les candidatures étaient plutôt masculines.

M. LE PRESIDENT.- Dans ce genre de commission, chaque fois que ce sera possible, nous vous demanderons de nous faire remonter des propositions. Nous avons tendance à peiner. Merci de votre remarque. Je vous propose que nous refassions la même chose. Je suppose que vous faites la même proposition.

M. GIRAL.- Oui.

M. LE PRESIDENT.- Nous votons pour la liste des enseignants-chercheurs puis pour celle des usagers, sauf s'il y a des remarques de modification. (*Il n'y en a pas*)

Nous passons au vote sur la liste des enseignants-chercheurs et des usagers.

Contre ? 1 voix (M. SERERO)

Abstentions ? Personne

Les listes des « enseignants et enseignants-chercheurs » et « usagers » pour la commission des statuts sont adoptées à la majorité des membres du Conseil d'administration.

Nous votons pour la liste des BIATOSS, en sachant que je fais notre proposition et c'est sur celle-là que porte le vote.

Contre ? 6 voix

Abstentions ? Personne

La liste des « BIATOSS » pour la commission des statuts est adoptée à la majorité des membres du Conseil d'administration.

M. CUESTA.- Il nous faut élire les présidents de ces deux commissions. Il y a une candidature par commission. Nous avons reçu la candidature pour la commission des moyens d'Arnaud THAUVRON ici présent.

M. THAUVRON.- Bonjour. Je suis maître de conférences en Finances à la Faculté des sciences économiques et de gestion. Je dirige également l'Institut d'administration des entreprises. Je me suis dit que, peut-être, mes compétences ou mes formations antérieures pourraient être utiles pour la commission des moyens puisque j'ai un doctorat en finances. Dans une vie antérieure, j'ai suivi le parcours d'expertise comptable. Les chiffres et les analyses budgétaires ne sont pas des choses qui me sont inconnues.

M. LE PRESIDENT.- Il faut que nous fassions un vote ?

Mme FOURES.- Normalement, il n'y a pas nécessité d'un vote. Le Président est désigné.

M. LE PRESIDENT.- Avez-vous des remarques ? *(Il n'y en a pas)*

Je vous propose de nommer Arnaud THAUVRON président de cette commission.

M. THAUVRON.- Merci.

M. CUESTA.- Pour la commission des statuts, Didier GEIGER se présente.

M. GEIGER.- En quelques mots, je suis professeur de mécanique à l'UFR de sciences et technologies (nul n'est parfait), directeur de l'Institut universitaire de formation des maîtres de l'académie de Créteil, qui est une composante de l'Université depuis le 1^{er} mars 2007, après en avoir été directeur dans une vie antérieure.

En tant que mécanicien, vous avez reconnu que je n'étais pas juriste mais je pense que la commission des statuts ne nécessite pas à sa présidence un juriste. La direction des Affaires juridiques de l'Université vient en appui, c'est son métier. Je pense avoir un esprit d'ouverture permettant de prendre en compte l'ensemble des problèmes qui peuvent se poser dans l'Université autour d'une telle commission.

M. LE PRESIDENT.- Avez-vous des remarques ? *(Il n'y en a pas)*

Je vous propose que Didier puisse présider cette commission et je l'en remercie.

M. GEIGER.- Je vous remercie de votre confiance.

1.3 Renouvellement des sections disciplinaires du Conseil d'administration

M. LE PRESIDENT.- C'est un peu complexe, cela va prendre un peu de temps, mais nous allons y arriver.

Mme FOURES.- Nous allons vous projeter un tableau qui récapitule la composition des deux sections disciplinaires. Je vais vous en expliquer le fonctionnement.

La section disciplinaire est une juridiction administrative spécialisée qui statue en matière disciplinaire. En réalité, il y a deux sections, une section compétente à l'égard des enseignants-chercheurs et enseignants et une section compétente à l'égard des usagers. La section compétente à l'égard des enseignants et enseignants-chercheurs se réunit de manière assez peu fréquente, celle des usagers un peu plus.

La composition, le fonctionnement et la procédure des sections disciplinaires sont régis par un décret de 1992. Je vais essayer de vous présenter de manière assez générale les principes qui régissent la composition de ces sections.

(Projection d'un tableau)

Vous voyez une présentation schématique de la composition de la section « enseignants-chercheurs et enseignants ». Il existe plusieurs catégories dans lesquelles il faut désigner des personnes. Le principe général pour désigner les personnes dans la section disciplinaire, c'est une élection au sein du Conseil d'administration par et parmi les personnes qui relèvent de la catégorie concernée. Pour la première catégorie de cette section, ce sont les professeurs d'université.

Il s'agit d'une élection à bulletin secret, à deux tours, la majorité absolue au premier tour, la majorité relative au second tour. En cas d'égalité des voix, c'est la personne la plus âgée qui sera désignée.

Quand dans le Conseil d'administration le nombre de personnes qui relèvent de la catégorie est inférieur ou égal au nombre requis dans la section disciplinaire, les personnes du Conseil d'administration sont désignées d'office dans la section disciplinaire. Après avoir procédé ainsi, si l'effectif de la section disciplinaire demeure incomplet, il faut élargir le champ en faisant appel à des personnes qui exercent dans l'Université et qui vont venir compléter. C'est la première étape, la désignation.

Ensuite, il faut procéder à la détermination de l'ordre dans lequel siégeront les personnes dans les deux sections. Toutes les personnes désignées ne vont pas siéger en même temps. Il y a un ordre à définir. Quand on a procédé à la désignation par élection, l'ordre est déterminé par le nombre de voix recueillies. Quand on a procédé par désignation d'office, il faut procéder à un tirage au sort pour déterminer l'ordre.

Il faudra aussi procéder à la désignation d'un président pour chacune des deux sections, selon les mêmes principes généraux, si ce n'est que ce sont des élections qui se font au sein de la section et non plus au sein du Conseil d'administration.

Je vous propose de désigner les 6 professeurs d'université. Nous avons 6 professeurs dans le Conseil d'administration hormis Monsieur HITTINGER qui ne peut pas siéger dans la section disciplinaire. Les personnes sont désignées d'office. Nous allons procéder au tirage au sort.

Je propose que ce soit la personne la plus jeune du Conseil d'administration qui vienne procéder au tirage au sort. Il s'agit de Monsieur FALL.

J'ai prévu une enveloppe avec les noms de toutes les personnes qui relèvent de la catégorie.

(Monsieur FALL tire au sort dans l'enveloppe le nom des membres de la section disciplinaire.)

M. FALL.- Patrick CEGIELSKI, Catherine DEVILLE-CAVELLIN, Alexandre MAITROT DE LA MOTTE, Claude BARREIX, Caroline OLLIVIER-YANIV, Jean-Claude DRIANT.

Mme FOURES.- Pour la seconde catégorie, les maîtres de conférence ou maîtres assistants ou personnels assimilés titulaires, nous avons 4 personnes à désigner dans cette catégorie, 6 personnes relèvent de cette catégorie dans le Conseil d'administration. Il faut procéder à une élection à deux tours.

(Le bureau de vote est composé de Monsieur BARREIX et de Monsieur FALL.)

Etant donné que nous avons 4 personnes à élire, vous avez un bulletin de vote avec les 6 noms. Vous devrez entourer le nom des 4 personnes que vous choisirez.

M. LE PRESIDENT.- Pouvons-nous barrer ?

Mme FOURES.- Cela pourrait prêter à confusion avec un bulletin nul. On entoure le nom des 4 personnes choisies.

M. LE PRESIDENT.- Qui vote ?

Mme FOURES.- Ce sont ces 6 personnes qui votent et qui élisent 4 de ces personnes.

M. THAUVRON.- Dans les faits, cette section se réunit quelques fois par an ou même pas tous les ans ?

M. TAVERNIER.- Pour les usagers, c'est régulièrement. Pour les personnels, c'est très rare.

M. LE PRESIDENT.- Une fois tous les deux ans, mais c'était avant ! *(Rires)*

(Il est procédé au vote à bulletin secret et au dépouillement des bulletins contenus dans l'urne.)

Mme FOURES.- Les résultats sont les suivants :

Isabelle COLL : 3 voix

Christian CUESTA : 5 voix

Marie-Albane DE SUREMAIN : 2 voix

Cédric FRETIGNE : 5 voix

Arnaud THAUVRON : 4 voix

Philippe THIARD : 5 voix

Pour avoir la majorité absolue, il faut 4 voix.

M. LE PRESIDENT.- Sont élus Christian CUESTA, Cédric FRETIGNE et Philippe THIARD avec 5 voix, et Arnaud THAUVRON avec 4 voix.

Les perdants sont Isabelle COLL avec 3 voix et Marie-Albane DE SUREMAIN avec 2 voix.

Bravo aux élus !

Mme FOURES.- Pour la troisième catégorie, les 2 enseignants chercheurs qui n'ont pas été élus précédemment s'y retrouvent d'office. Il faut tirer au sort pour déterminer dans quel ordre ils siégeront. Il s'agit d'Isabelle COLL et Marie-Albane de SUREMAIN.

(Monsieur FALL tire au sort les bulletins dans l'enveloppe.)

M. FALL.- Isabelle COLL et Marie-Albane DE SUREMAIN.

Mme FOURES.- Ensuite, il y a les représentants des enseignants hors enseignants-chercheurs. Il faut en désigner 3 dans la section disciplinaire. Il n'y a qu'une seule personne siégeant au Conseil d'administration, Madame GOLDSTEIN, vous êtes donc désignée d'office, vous prenez le premier rang.

Ensuite, il a fallu faire appel à des personnes non enseignants-chercheurs dans l'Université. Nous avons reçu 2 candidatures, celles de Laurent COHEN et de Stéphane BROUSSE.

Madame GOLDSTEIN, vous désignez d'office ces 2 personnes pour compléter l'effectif de la section disciplinaire, nous allons tirer au sort leurs deux noms pour déterminer l'ordre dans lequel elles siégeront.

M. FALL.- Laurent COHEN et Stéphane BROUSSE.

Mme FOURES.- Nous avons désigné l'ensemble des personnes de la section disciplinaire compétente à l'égard des enseignants-chercheurs et enseignants. Il faut à présent désigner le président. Nous allons devoir procéder à une élection, toujours à deux tours, au sein de la section disciplinaire. Les 12 enseignants-chercheurs de la section disciplinaire vont élire un président parmi les 6 professeurs d'université.

Vous éliez d'abord le titulaire, élection à deux tours, puis un suppléant, élection à deux tours. Sur le bulletin, j'ai indiqué les 6 noms des 6 professeurs des universités, vous devez entourer le nom de la personne que vous souhaitez désigner comme président de la section.

M. LE PRESIDENT.- Il y a peut-être un candidat ?

M. MAITROT DE LA MOTTE.- Je veux bien me présenter. Je suis professeur à la Faculté de droit. Je propose d'offrir mes compétences juridiques à la section disciplinaire dont je rappelle que c'est une juridiction.

(Il est procédé au vote à bulletin secret et au dépouillement des bulletins contenus dans l'urne.)

Emargement : 12

Alexandre MAITROT DE LA MOTTE : 9 voix

Jean-Claude DRIANT : 1 voix

Caroline OLLIVIER-YANIV : 1 voix

Bulletin nul : 1

Suffrages exprimés : 11

Monsieur MAITROT DE LA MOTTE est élu Président de la section disciplinaire.

M. LE PRESIDENT.- Nous allons passer au suppléant.

Y a-t-il expression de candidature pour être suppléant ?

M. DRIANT.- Je me dévoue.

Mme FOURES.- Pour le suppléant, il s'agit du même type de bulletin. A nouveau, il faut entourer la personne que vous souhaitez désigner.

M. LE PRESIDENT.- En sachant qu'il y a une proposition qui est Jean-Claude DRIANT.

(Il est procédé au vote à bulletin secret et au dépouillement des bulletins contenus dans l'urne.)

Emargement : 12

Jean-Claude DRIANT : 10 voix

Caroline OLLIVIER-YANIV : 2 voix

Monsieur DRIANT est élu président suppléant de la section disciplinaire.

M. CUESTA.- Nous passons aux usagers à présent.

Mme FOURES.- Nous avons procédé à l'élection pour les sections disciplinaires compétentes à l'égard des enseignants-chercheurs et enseignants. A présent, nous allons procéder aux élections ou désignations pour celle compétente à l'égard des étudiants, celle qui fonctionne le plus souvent.

M. LE PRESIDENT.- Celle qui fonctionne relativement régulièrement.

M. ENAULT.- Que signifie « relativement régulièrement » ?

M. LE PRESIDENT.- Une fois tous les deux mois, avec un pic au moment des examens ou après.

Mme FOURES.- Nous devons élire un professeur des universités parmi les 6 qui font partie du Conseil d'Administration. C'est toujours selon le même principe. Vous avez un bulletin et il faut entourer le nom de la personne choisie.

M. LE PRESIDENT.- Il y a peut-être quelqu'un qui souhaiterait se présenter ?

M. MAITROT DE LA MOTTE.- Je présente ma candidature toujours pour la même raison qui est d'offrir mes compétences juridiques à cette juridiction.

(Il est procédé au vote à bulletin secret et au dépouillement des bulletins contenus dans l'urne.)

Emargement : 6

Alexandre MAITROT DE LA MOTTE : 6 voix

Alexandre MAITROT DE LA MOTTE est élu à l'unanimité membre de la section disciplinaire.

Mme FOURES.- L'étape suivante concerne les maîtres de conférence, maîtres assistants ou personnels assimilés. Nous devons élire une personne parmi les 6 du Conseil d'Administration.

M. LE PRESIDENT.- Y a-t-il un candidat pour orienter le vote ?

M. THAUVRON.- Je ne suis surtout pas candidat !

(Il est procédé au vote à bulletin secret et au dépouillement des bulletins contenus dans l'urne.)

Emargement : 6

Marie-Albane DE SUREMAIN : 5 voix

Christian CUESTA : 1 voix

Madame DE SUREMAIN est élue à la majorité membre de la section disciplinaire.

Mme FOURES.- Il y a encore un vote. A présent, nous arrivons à la catégorie des enseignants non enseignants-chercheurs. Il faut en désigner un dans la section disciplinaire pour les usagers. Une personne de cette catégorie siège au Conseil d'administration, Madame GOLDSTEIN, vous êtes désignée d'office dans cette catégorie.

Il faut à présent désigner les représentants des étudiants dans cette section, 3 titulaires et 3 suppléants. Dans le Conseil d'administration siègent 5 étudiants titulaires. Ces 5 personnes sont désignées d'office dans la section disciplinaire. Nous allons procéder à un tirage au sort pour déterminer l'ordre. Les trois premiers seront titulaires et les deux derniers, suppléants. Pour désigner le sixième, nous procéderons à une élection parmi les autres étudiants.

M. LE PRESIDENT.- Ce sera obligatoirement le dernier.

Mme FOURES.- Nous avons 5 étudiants titulaires siégeant au Conseil d'administration et nous devons avoir 6 étudiants, 3 titulaires et 3 suppléants dans la section.

M. THAUVRON.- Il y a eu beaucoup d'appels à candidature auprès des enseignants pour aller dans la section disciplinaire des étudiants. Où apparaissent-ils ? J'ai l'impression qu'on ne pioche que parmi les élus alors qu'il y a eu un gros appel à candidature.

Mme FOURES.- L'appel à candidature a été fait pour compléter la catégorie des enseignants appartenant à un corps autre que les enseignants-chercheurs mais pour la section compétente à l'égard des enseignants.

En revanche, la section compétente à l'égard des usagers ne comporte qu'un membre de cette catégorie. Nous n'avons pas besoin de faire appel à quelqu'un d'extérieur au Conseil d'administration.

Nous allons donc tirer au sort parmi les étudiants. Il y a bien les 5 noms des titulaires.

(Monsieur BARREIX tire au sort les bulletins dans une enveloppe pour déterminer l'ordre.)

Nicolas SERERO titulaire n° 1

Maxime ENAULT titulaire n° 2

Lina GIL titulaire n° 3

Yoro FALL suppléant n° 1

Mélanie ROBERT suppléante n° 2

Mme FOURES.- Pour désigner le troisième suppléant, nous devons procéder à une élection. Les 5 membres titulaires vont voter pour élire ce troisième suppléant parmi les étudiants qui sont inscrits dans l'Université. C'est pourquoi nous avons préparé des bulletins blancs pour que vous puissiez écrire le nom de la personne que vous souhaitez désigner. Bien entendu, vous pouvez choisir un membre du Conseil d'administration étudiant suppléant.

M. MAITROT DE LA MOTTE.- Y a-t-il des candidats ?

M. ENAULT.- Nous avons Laetitia CATY, étudiante en licence.

M. SERERO.- Nous avons également une personne, Camille BALLEET-BAZ.

(Il est procédé au vote à bulletin secret et au dépouillement des bulletins contenus dans l'urne.)

Emargement : 5

Laetitia CATY : 2 voix

Camille BALLEET-BAZ : 3 voix

Mademoiselle BALLEET-BAZ est élue à la majorité membre de la section disciplinaire.

Mme FOURES.- Nous en avons terminé avec les votes. Nous passons à la désignation du Président de la section. Il faut nécessairement que ce soit un professeur d'université. C'est Monsieur MAITROT DE LA MOTTE.

M. MAITROT DE LA MOTTE.- Je suis automatiquement candidat si je suis élu. J'exprime à nouveau ma candidature.

Mme FOURES.- Vous êtes désigné d'office puisque vous êtes le seul professeur des universités.

M. LE PRESIDENT.- Merci de nous avoir permis de réaliser l'ensemble de ces votes.

M. CUESTA.- Nous allons intervertir les points de l'ordre du jour pour donner la parole à Monsieur HENRY pour la demande de renouvellement de l'habilitation des trois capacités de médecine.

3. OFFRE DE FORMATION ET PEDAGOGIE

3.2 Demande de renouvellement de l'habilitation des trois capacités de médecine

M. HENRY.- Je vais vous présenter les demandes de renouvellement de trois capacités de médecine avec trois précisions.

Ces capacités sont du troisième cycle et destinées à des médecins qui sont tous thésés. Il est obligatoire d'avoir son doctorat pour s'inscrire en capacité.

Pour certaines d'entre elles, cela confère une spécialité reconnue par l'Ordre des médecins. C'est le cas de la capacité de gériatrie, pas pour les autres.

Les trois capacités que je vais vous soumettre sont celles de la médecine de catastrophe, qui est animée par Monsieur MARGENET et Monsieur MARTY. Elle comporte 40 places par an. Le pré-requis pour s'inscrire à cette capacité de médecine de catastrophe, c'est d'être déjà médecin urgentiste.

En effet, son objectif est de préparer les médecins à des situations de catastrophe naturelle ou par attentat, quelle qu'en soit la cause.

Le volume horaire est de 80 heures et elle s'effectue en un an.

Pour l'ensemble des capacités soumises à ce vote, le programme est décidé par les ministères. C'est un programme national sur lequel nous n'avons aucun mot à dire, si ce n'est de nous assurer que les programmes présentés par ceux qui dirigent ces capacités sont dans les clous par rapport à ce qui est demandé au niveau national.

La deuxième capacité est celle de médecine de gériatrie. Elle confère une spécialité ordinaire reconnue par l'Ordre pour la simple raison que les DES aujourd'hui ne suffisent pas à produire le nombre de gériatres nécessaires dans les hôpitaux publics ou dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes. Il existe un déficit important.

Les capacités franciliennes, au nombre de quatre, ont cette particularité qu'elles offrent un enseignement commun. L'enseignement a fusionné mais chacun chez soi garde ses inscrits. Devant la demande, nous avons limité le nombre d'inscrits par université à 70. Cela fait beaucoup de monde puisqu'ils sont 300 par an sur l'ensemble de l'Île-de-France. Les autres universités partenaires sont Paris V, Paris VI et Paris VII.

L'enseignement s'effectue sur deux ans et accueillent 300 étudiants (160 heures et 70 demi-journées de stage).

La troisième est une capacité d'évaluation et de traitement de la douleur, parce que cette prise en charge est estimée encore insuffisante sur le plan qualitatif dans les hôpitaux français.

C'est à l'initiative de Monsieur CESARO qu'a été créée cette capacité qui vise à analyser tous les mécanismes -et ils sont nombreux- des phénomènes douloureux et à proposer de prendre les différents types de prise en charge.

Là encore, il s'agit d'une capacité interuniversitaire avec des partenaires qui sont Paris V, Paris VI et Paris XI.

Le volume horaire est de 140 heures, sur deux ans également.

Si vous avez des questions, je suis prêt à y répondre.

M. CUESTA. - Merci.

M. MAITROT DE LA MOTTE. - Au-delà de la formation dispensée, quel est l'intérêt pour les étudiants qui participent à cette formation ? Est-ce un diplôme qui leur est donné ? Est-ce que cela leur donne le droit d'exercer un type particulier de médecine ?

M. HENRY. - Pour la gériatrie, oui, cela leur donne l'autorisation d'exercer en EHPAD sinon ils ne peuvent pas. Nous avons un merveilleux emploi de médecin coordonnateur qui consiste à gérer un établissement sur le plan technique mais à ne surtout pas toucher aux malades !

Cela permet de concourir, pour la capacité de gériatrie, aux emplois vacants de praticiens hospitaliers. Ils commencent à être assez nombreux, même en Île-de-France, puisqu'à Coulommiers, Meaux et Melun des postes ne sont pas pourvus aujourd'hui.

Pour les autres, cela leur confère une qualification qui est utilisée dans les services hospitaliers universitaires, parfois requise dans certains cursus.

M. LE PRESIDENT.- Avez-vous d'autres questions ? (*Il n'y en a pas*)

M. CUESTA.- Ces trois capacités ont été présentées au CEVU qui les a adoptées à la majorité. Comme nous le verrons plus tard, le CEVU a travaillé avant le Conseil d'administration.

M. LE PRESIDENT.- Nous passons au vote.

Contre ? 2 voix

Abstention ? Personne

Pour ? 26 voix

Les trois capacités de médecine sont adoptées à la majorité des membres du Conseil d'administration.

M. CUESTA.- Nous reprenons l'ordre du jour avec les statuts du SUMMPS.

1. INSTANCES (Suite)

1.4 Statuts du SUMPPS

M. TAVERNIER.- Il s'agit des statuts du Service universitaire de médecine préventive et de promotion de la santé. C'est typiquement un point à l'ordre du jour qui arrive en rattrapage des mois passés.

C'est un dossier qui a été traité d'abord par l'équipe précédente et qui est déjà passé par les instances, en particulier le CT. Je parle sous contrôle du Docteur LELU, responsable du service, et de Guillaume VIOLET puisque c'est lui qui avait instruit ce dossier.

Pourquoi faisons-nous évoluer les statuts du SUMMPS ?

D'abord, c'est un enjeu réglementaire. Un décret de 2008 oblige les universités à réformer les statuts du SUMMPS. Nous nous soumettons au décret assez logiquement.

Par ailleurs, nous sommes dans la continuité d'une réflexion sur la politique de santé de l'établissement aussi bien vis-à-vis des étudiants que des personnels. Il y a des éléments dans le projet d'établissement. Une convention avec la MGEN a été signée en 2010 ainsi qu'un rapport sur la santé.

S'agissant de la méthodologie mise en place, il y a eu cette mission d'études sur les services de santé de l'UPEC portée par Guillaume VIOLET, une validation de la démarche en CTP, une mise en place d'un groupe de travail pour la rédaction des statuts qui vous sont soumis aujourd'hui et une validation des nouveaux statuts en CTP.

Nous avons respecté scrupuleusement toutes les étapes.

S'agissant des statuts, le nouveau décret de 2008 réglemente la médecine préventive des étudiants et impose la mise en place de nouveaux statuts. Ces statuts ont deux vocations, déterminer les règles de gouvernance et de fonctionnement du conseil de service du SUMMPS et une réflexion sur les nouvelles missions qui vous sont listées :

- la participation à la médecine de prévention des personnels qui est un vrai enjeu que nous observons ailleurs dans l'Université,
- le rapprochement entre la question du portage des politiques en faveur des étudiants et celle en faveur des personnels,
- la réalisation de la visite médicale obligatoire pour les étudiants étrangers,
- la création d'un centre de santé.

C'est là où devraient converger les deux axes, personnels et étudiants.

Les missions quotidiennes et le fonctionnement du service seront traités dans un second temps. Cette étape doit ouvrir vers la rédaction d'un règlement intérieur.

Les missions réglementaires fixées par décret vous sont détaillées. Les missions facultatives à étudier seraient :

- se constituer en centre de santé,
- assurer pour le compte de l'organisme national chargé de l'accueil des étrangers et des migrations la visite médicale dont j'ai parlé,
- la médecine du sport,
- les dispositifs d'urgence,
- un meilleur service à l'utilisateur et le service commun respectant les prérogatives respectives de la médecine préventive des étudiants et la médecine de prévention des personnels.

S'agissant des statuts du SUMMPS, les règles de gouvernance du service sont les suivantes :

- 3 membres de droit (le président de l'Université, le directeur du service et le vice-président étudiant).

- 6 membres élus parmi les représentants enseignants, BIATOSS et étudiants élus à l'un des conseils centraux de l'Université ou à l'un des conseils de composante, dont 3 étudiants. Ils sont désignés par le Conseil d'administration après appel à candidature.

Nous serons donc amenés à revoter dans un prochain Conseil d'administration.

- 6 représentants désignés par le Président de l'Université sur proposition du directeur du SUMMPS.

La durée des mandats est de quatre ans.

Sont présents avec voix consultative le directeur général des services, le ou la directrice des études et de la vie étudiante, le directeur du service de médecine de prévention des personnels, l'ingénieur hygiène et sécurité et un représentant de chaque mutuelle étudiante représentative.

Je ne sais pas si une mutuelle étudiante peut être représentative...

Il se réunit au moins une fois par an.

Le règlement intérieur du service fixe les règles de fonctionnement et de gestion.

S'agissant des échéances à venir, le règlement intérieur du service, le fonctionnement et l'organisation interne, les missions et services aux usagers, le temps et organisation du travail dans le cadre des accords internes et l'interrelation avec les services, médecine du travail, maison de la santé, service d'accueil et de prise en charge des usagers.

C'est un document qui date d'avant la campagne mais la nouvelle équipe politique porte une réflexion particulière sur la politique de santé, notamment à l'égard des étudiants.

Il s'agit de poursuivre le développement de l'offre de santé de l'Université, la mise en réseau de nos services de santé avec l'environnement médical, travailler à la mise en place de nouvelles conventions et de partenariats, mutualiser les activités entre médecine des étudiants et médecine du personnel, la question du centre de santé et réfléchir à l'échelle du PRES sur des collaborations utiles.

Le directeur de l'ENVA qui était là tout à l'heure me disait que déjà il existait des collaborations entre nos deux établissements.

S'agissant du calendrier et de l'échéancier, l'étape 1, c'est la mise en œuvre des nouveaux statuts, la validation.

L'étape 2, le conseil de service et le règlement intérieur.

L'étape 3, le vote de ce règlement intérieur et, parallèlement à ces activités, l'intégration du SUMMPS dans la cadre de la réflexion sur la plate-forme santé des étudiants.

M. LE PRESIDENT.- Avez-vous des questions ?

Dr LELU.- Le projet de statuts est conforme au décret de 2008 compte tenu que nous étions régis par un décret de 1981 qui était complètement obsolète dans ses missions. Lorsque nous avons étudié au niveau du ministère le décret de 2008, il fallait mettre en osmose ce qui se passait dans les services, la réalité de ces services, et les statuts que nous vous proposons sont conformes au décret.

Les grandes interrogations de ce décret de 2008 ont été posées à travers le suivi des étudiants sur les trois premières années. Dans le décret de 1981, les étudiants devaient être vus lors de la première année d'inscription, ce qui était techniquement impossible. Sur les 60 services déclarés statutaires en France, aucun ne l'appliquait parce que les moyens ne correspondaient pas.

C'est pour cette raison que vous avez cette obligation que les étudiants soient suivis sur les trois premières années d'inscription, ce qui est conforme par rapport à la réalité.

Autre particularité entre le décret de 1981 et celui de 2008, c'est la possibilité de proposer une offre de soins aux étudiants. C'est un grand débat de pouvoir rendre concomitants le suivi en termes de prescription et la prévention. Ce sont deux actes complètement différents.

Actuellement, sur l'UPEC, nous sommes dans un service de prévention. Il n'y a pas une accession aux soins. En Ile-de-France, il n'y a qu'une seule université (Nanterre) qui a l'origine a voulu

mettre en place cette offre de soins et de suivi des étudiants.

Le débat à l'occasion du décret de 2008, c'était de permettre au niveau législatif, lorsqu'on demandait des agréments au niveau des DRAS, la possibilité d'ouvrir un secteur de soins. Le décret de 1981 ne le prévoyait pas dans ses missions. Il n'était pas conforme à la loi. L'agrément de soins était assujéti au bon vouloir des DRAS. Le décret de 2008 le permet.

Est-il judicieux à l'UPEC d'ouvrir ce secteur d'accession aux soins compte tenu de l'environnement médical que nous connaissons ? Nous avons pensé que cela n'était pas judicieux et qu'il était préférable d'ouvrir un champ de réflexion avec les partenaires locaux et d'offrir sous forme conventionnelle la possibilité de cette accession aux soins.

Le troisième point par rapport au décret de 1981 et de 2008, c'est que la répartition des représentants au sein du conseil de service se fait non plus par quart (elle était par tiers à l'origine). On a ouvert la possibilité a plus de représentants d'être présents au sein de ces conseils de service.

Le quatrième point, c'est la nomination du médecin directeur. C'était un point ambigu avec la CPU. Pendant très longtemps, les médecins directeurs étaient les conseillers techniques directeurs. C'était une possibilité dans leur panel de fonctions. Au cours des années, ils sont devenus des gens présents dans les services et souvent n'ayant qu'une seule fonction. Mais la nomination de ces médecins directeurs suivait une sorte de voie hiérarchique : proposition du président de l'Université, puis proposition du recteur d'académie et enfin décision ministérielle.

A la demande de la CPU, le médecin directeur étant personnel de l'Université, payé par l'Université, dans le nouveau décret, le choix du médecin directeur est laissé à l'appréciation du Conseil d'administration sur proposition du président.

Ce sont quatre grandes particularités qui ont fait qu'il y a eu une modification entre 1981 et 2008.

Sur les statuts spécifiques de l'UPEC, c'est exactement la réflexion du décret de 2008. Vous avez une présentation qui est conforme à l'esprit du décret de 2008.

M. LE PRESIDENT.- Merci pour ces précisions. Y a-t-il d'autres questions ou remarques ? *(Il n'y en a pas.)*

Je pense que nous sommes sur un élément intéressant pour l'Université. Il est très important de pouvoir faire évoluer les statuts des différents services, en particulier ce qui tourne autour de la santé.

Je vous propose de passer au vote.

Qui vote contre ? Personne

Qui s'abstient ? Personne

Les statuts du SUMPPS sont adoptés à l'unanimité des membres du Conseil d'administration.

M. ARDOIN.- Pour les actes de candidature pour les étudiants, comment cela se passera-t-il ? Trois étudiants doivent siéger dans le SUMMPS.

M. TAVERNIER.- Ce sera envoyé aux élus.

2. VIE ETUDIANTE

2.1 Répartition du Fonds de soutien aux initiatives étudiantes – 2^e et 3^e appels à projets pour l'exercice 2012

M. CUESTA.- Je vais demander à Yves PALAU de nous rejoindre. Vous avez les documents dans les dossiers. Il s'agit de deux appels à projet avec un recto verso pour le deuxième appel et un recto verso pour le troisième appel. Cette répartition est également passée au CEVU.

M. PALAU.- Il s'agit de deux séries de propositions d'initiatives étudiantes. Elles ont été examinées par une commission du FSIE. Nous avons de la chance parce que l'intitulé du fonds décrit bien sa fonction. Je n'ai pas besoin d'y revenir.

Elles ont été vues une première fois par la commission du 21 février pour le premier appel et du 20 mars pour l'appel suivant, puis adoptées à la majorité par le CEVU avec une abstention.

Le projet « Clichés à l'Université » a été adopté à la majorité sous réserve que le volet financier soit revu, de même « Les talents cachés de l'UPEC » adopté à la majorité sous réserve que le volet financier soit revu. Dans les deux cas, les volets financiers ont été revus. Je vous propose d'adopter telles quelles ces deux séries de propositions.

M. LE PRESIDENT.- Lorsque nous étions au CEVU, il y avait eu quelques interrogations sur ces deux dossiers. Nous avons voté de façon différenciée. Nous avons fait un premier vote sur ceux qui recevaient un avis favorable et nous avons voté sur ces deux dossiers pour lesquels il y avait des réserves, en émettant le vœu que cela puisse passer au Conseil d'administration avec un avis favorable si les réserves mentionnées dans le dossier étaient levées.

Avez-vous des remarques ou des questions ? *(Il n'y en a pas)*

Je vous propose de passer au vote.

Contre ? Personne

Abstention ? Personne

Pour ? 28 voix

Les projets sont adoptés à l'unanimité.

C'est une modalité intéressante. Ce n'est pas encore complètement au point, un peu comme toute structure nouvelle, c'est en avançant que nous réglerons un certain nombre de questions.

Sur ces appels d'offres, des questions se sont posées, nous travaillerons le sujet pour l'améliorer. Pour le prochain appel d'offres, les choses devraient être mieux rodées.

Je pense que c'est une action importante pour les étudiants. J'ai plutôt des retours favorables.

Cela permet de les inscrire plus directement dans la vie de l'Université parce que ces projets font partie de la vie universitaire des usagers.

Des remarques ou des questions ?

Mme COLL.- Comment ces projets sont-ils valorisés en termes de communication interne à l'UPEC ?

M. TAVERNIER.- Ils le sont mal.

M. LE PRESIDENT.- Mais ils le sont un peu quand même !

M. TAVERNIER.- Ils le sont via la lettre d'information adressée à tous les étudiants sur leur adresse UPEC. Nous avons été black-listés sur les autres. Nous faisons trop d'envois en masse.

Quelque chose a été fait entre la Communication et le service culturel des étudiants, la création d'un logo soutenu par l'UPEC. Ce logo, parce que c'est un enjeu que tout le monde ne puisse pas se réclamer de l'Université, est une sorte de label.

M. ARDOIN.- Il existe des difficultés à valoriser en interne les projets étudiants. La communication se fait par les associations ou les personnes qui soutiennent ces projets. Il y a des contraintes techniques et administratives à être dans la newsletter étudiante qui est publiée chaque mois. Comme la newsletter a été plus ou moins black-listée, elle était envoyée sur les adresses U-PEC qui ne sont pas utilisées par les étudiants, lors de la dernière mandature, nous avons réussi à obtenir qu'elles soient sur les adresses personnelles que les étudiants donnent lors de l'inscription.

Notamment avec les envois massifs pour les élections étudiantes, cela a été bloqué sur quasiment tous les serveurs de boîte mail. Nous sommes retournés sur les adresses U-PEC non utilisées.

M. TAVERNIER.- 8 000 quand même !

M. ARDOIN.- Il y a un travail en commun entre le comité des élus étudiants et le service culture et vie étudiante et le service communication pour améliorer. Nous en sommes aux balbutiements. Des progrès se font et qui, nous l'espérons, porteront leurs fruits d'ici peu.

M. LE PRESIDENT.- C'est ce qui est intéressant dans un projet, le faire vivre et communiquer davantage pour le faire vivre plus grandement. Tout cela est normal, l'important étant de garder une cible et une direction générale.

Mme COLL.- Il est important que ce soit communiqué au personnel pour qu'il sache ce qui se passe dans l'Université.

M. LE PRESIDENT.- Nous aurons bientôt quelqu'un qui s'en occupera.

M. TAVERNIER.- Il ne résoudra pas tout. Nous avons déjà un beau service de communication. Un directeur de la communication est en voie de recrutement. Il est intéressant d'enrichir *UPEC Hebdo*, que je vous invite à lire tous les mercredis matins, des actualités étudiantes. Quand des

initiatives étudiantes se font sur l'ensemble de l'établissement, en général, elles sont relayées sur *UPEC Hebdo* qui s'adresse aux personnes et même parfois sur la newsletter des partenaires.

3. OFFRE DE FORMATION ET PEDAGOGIE (Suite)

3.1 IDEFI-IDEA, e-éducation, projets PIA formation en alternance

M. NICOLLE.- Nous allons présenter trois projets qui tournent autour de la problématique de la pédagogie et de l'innovation pédagogique avec un premier projet intitulé *Iclasse/ADELL*, pour l'aide aux devoirs en ligne. C'est un projet qui concerne aussi bien l'enseignement supérieur que le second degré.

Il s'agit d'un projet de classe virtuelle que l'Université a contribué, et qui figure comme réponse dans le cadre des appels à projets du Programme d'Investissements d'Avenir. Il y avait un volet « Nouvelles technologies e-éducation ». C'est un volet particulier dans la mesure où ce sont des projets portés par des sociétés innovantes auxquels sont associés des établissements d'enseignement comme lieu d'expérimentation de ces innovations pédagogiques.

Le projet *Iclasse* est un projet de classe virtuelle qui repose sur des outils permettant de mobiliser des acteurs autour d'un ordinateur, de la vidéo, du son et d'une tablette graphique.

La tablette graphique permet d'écrire avec un stylet en cursive, de faire travailler l'élève comme l'enseignant à partir de l'ordinateur et de permettre des corrections en direct. C'est un outil qui permet de réunir un enseignant avec un ou plusieurs étudiants et qui permettra demain de faire travailler des étudiants ensemble dans le cadre de travaux de groupe, de préparation de mémoires ou d'éléments de cette nature.

C'est un outil qui vient en complément de la panoplie des outils pédagogiques que l'on peut utiliser et des dispositifs classiques d'enseignement, soit enseignement totalement en présentiel soit enseignement hybride (partie présentielle et partie distancielle).

L'intérêt majeur de la classe virtuelle, c'est de pouvoir faire un travail davantage personnalisé pour un ou un petit nombre d'étudiants dans un contexte organisé, limité dans le temps et sur des horaires décalés, notamment en dehors des horaires traditionnels de cours de la journée.

C'est un dispositif qui n'est pas neuf. Il a déjà été testé dans des collèges et lycées des académies de Créteil et de Paris depuis 2008. Depuis septembre 2011, il est testé à l'IUT de Créteil Vitry auprès d'un public étudiant de génie électrique, informatique industrielle. C'est Saïd IAMARENE qui a piloté ce dispositif de test avec des résultats dont il sera intéressant qu'il vous dise quelques mots tout à l'heure.

Les partenaires du projet e-éducation, au-delà de la société porteuse de l'innovation technologique, c'est le rectorat de Créteil via son conseiller TICE et le Centre régional de documentation pédagogique, et les deux universités Créteil et Marne-la-Vallée. L'intérêt est de faire travailler les universités ensemble sur un projet de cette nature.

Une équipe de recherche a manifesté son intérêt pour participer à l'analyse du dispositif. Le Conseil Général de Seine-Saint-Denis est un acteur concerné puisqu'il a en charge les collègues et que ce type de dispositif l'amènera à travailler et à contribuer à sa mise en œuvre, notamment par du financement.

Nous valorisons les temps passés par les enseignants sur ce dispositif dans sa mise en place. Une contrepartie revient dans le cadre du Programme d'Investissements d'Avenir pour aider à la mise en place du dispositif. Nous sommes sur une durée relativement courte, trois ans d'expérimentation ; au bout de trois ans, l'expérimentation doit avoir été concluante et avoir progressé dans son champ et dans la couverture des publics pour ensuite passer en phase de généralisation.

En appui, il y aura une structure de gestion de projet à organiser avec les différents acteurs.

Pour l'UPEC, il nous a semblé que cela correspondait à une opportunité dans laquelle nous pouvions nous insérer parce qu'il s'agit de proposer un outil supplémentaire aux équipes pédagogiques qui souhaitent travailler un peu plus en proximité et en profondeur avec les étudiants sur un certain nombre de points. Nous sommes avec des outils qui permettent de mieux faire progresser des étudiants qui rencontrent certaines difficultés à certains moments, au-delà du fait que ce sera aussi demain un outil de travail pour les étudiants entre eux.

Je crois que c'est aussi un élément de renforcement de l'image de l'UPEC mais aussi de l'UPEMLV en termes d'universités fortement concernées et impliquées par l'innovation pédagogique. Nous reviendrons sur le programme IDEFI dont nous avons été lauréats, qui nous a mis en visibilité. Là, il y a un complément de visibilité.

Pour conclure, nous avons eu des résultats qui ont été perçus dans la première phase d'expérimentation comme intéressants. Si ces résultats sont confirmés, nous avons sans doute là un outil qui, bien mobilisé par les équipes pédagogiques qui s'y investiront, pourra amener des éléments très positifs dans la construction du parcours de réussite des étudiants.

M. IAMARENE.- Ce dispositif a une antériorité. Il a été mis en place dans les académies de Paris puis Créteil.

Le levier de la réussite des élèves et de la réussite de nos étudiants par la suite, c'est leur travail personnel. L'objectif est de permettre que ce travail soit le plus productif tant d'un point de vue qualitatif que quantitatif, avec le préjugé favorable que les étudiants veulent travailler, réussir et progresser dans leurs études, sauf qu'ils peuvent être confrontés à des blocages. A l'égard de ces blocages, ils n'auront pas les moyens de les lever dans leur entourage.

Le principe que nous adoptons est de dire que nous voulons faire travailler nos étudiants parce que c'est un moyen pour eux de mieux assimiler et de mieux réussir dans leurs études. Nous les accompagnons dans ce travail personnel en assurant une veille et, à cette occasion, nous leur apportons les éléments de déblocage qui leur permettent de rentrer dans le cercle vertueux de la réussite en termes de travail personnel.

Cela a été éprouvé dans les collèges et lycées des deux académies citées. Les choses sont en place cette année dans le département GEII de l'IUT de Créteil. Nous avons constaté que dans le groupe où ce dispositif avait été mis en place, le travail personnel des élèves s'était manifesté à travers les différentes requêtes et sessions qu'il pouvait y avoir via ce dispositif.

Dans un autre groupe où je n'enseigne pas, où le dispositif n'a pas été mis en avant, au premier semestre, on enregistrait un décalage très sensible de 2 points dans les différentes matières pour lesquelles des enseignants intervenaient en ligne pour aider les étudiants.

C'est un outil de stimulation du travail des étudiants. Cela commence à être un outil de travail collaboratif entre les étudiants. Ils pourront à volonté, en allant sur la plate-forme, ouvrir des classes virtuelles, y inviter des camarades, des élèves, des étudiants voire des enseignants pour travailler sur un sujet donné. L'idée est toujours la même, jouer sur ce levier du travail personnel des étudiants pour les aider à mieux réussir leurs études.

Mme DE SUREMAIN.- J'ai beaucoup de questions sur ce projet.

Première question sur l'un des partenaires, Classip. Comment a-t-il été choisi ? Pourquoi ?

Autre série de questions sur le rôle de Classip qui semble éminent dans ce projet. Il apparaît leader de la gestion, responsable d'accord de consortium. Pourquoi est-il autant en position de leader et quelle est l'articulation avec les autres partenaires parce qu'il y a des enjeux pédagogiques et scientifiques majeurs. Quelle place pour l'UPEC, pour Marne-la-Vallée et les autres partenaires en termes d'orientations stratégiques qui ne paraissent pas très bien représentés pour l'instant ?

Troisième série de questions sur les enjeux financiers qui sont assez importants puisqu'il y a en perspective tous les enjeux de valorisation de capacité à passer à l'étape commerciale (page 17). Pour tout ce qui est production de revenus, comment est-ce pensé ? Quelle politique tarifaire ? Où vont ces revenus, comment sont-ils répartis ? A-t-il été fait un bilan plus précis de cette expérimentation à Paris et à l'IUT ?

M. IAMARENE.- Classip est la société éditrice de la classe virtuelle, elle travaille en collaboration avec l'Éducation nationale depuis l'origine du projet ADELL qui a été mis en place et expérimenté dans les établissements RAR (Réseaux Ambition et Réussite) parisiens. Il y a un lien historique entre l'Éducation nationale au titre de l'expérimentation pédagogique dans les académies en question.

Mme DE SUREMAIN.- Quelle est cette société ?

M. IAMARENE.- C'est une société Classip SA d'édition d'outil de e-éducation et de valorisation de ces outils dans le cadre d'un fonctionnement avec les comités d'entreprise qui offrent aux ayants droit des salariés des entreprises en question la possibilité de bénéficier d'un soutien scolaire gratuitement.

Elle a deux volets, un volet service et un volet développement d'outils technologiques pour le

domaine de l'enseignement.

Ai-je répondu à votre question ?

Mme DE SUREMAIN.- Peut-on avoir une présentation plus précise de la société ?

M. IAMARENE.- Il faudrait interroger le dirigeant. Je ne suis pas là pour représenter la société.

M. GEIGER.- En prolongement d'une des questions de Marie-Albane DE SUREMAIN et, de fait, en prolongement de votre propre réponse, un lien avec l'Education nationale, je veux bien. Quand on essaie de regarder l'un des sites de Classip, le lien avec l'Education nationale est mentionné avec « pour en savoir plus ». Malheureusement, ce lien ne fonctionne pas alors qu'il fonctionne très bien avec tous les liens des comités d'entreprise qui financent. J'en conclus que l'Education nationale ne finance pas autant que cela. Nous n'arrivons pas à voir le poids de Classip vis-à-vis de l'Education nationale. C'est un premier élément.

C'est un éditeur, je veux bien, mais il a des faiblesses de communication sur son web. C'est gênant, surtout s'il se présente comme un professionnel.

Par ailleurs, il y a des appels de nature commerciale vis-à-vis des enseignants pour faire inscrire leurs élèves : à partir de 10 élèves, ils auront droit à un bon d'achat de 50 € à la Fnac.

C'est dommage pour une société partenaire de l'Université.

Troisième élément, puisque vous l'avez utilisé apparemment pour des étudiants de l'IUT, quel a été le modèle économique, que ce soit pour les étudiants et pour les enseignants ?

M. IAMARENE.- Il faut que je précise que la société en question a mis à disposition gracieusement les outils techniques pour que nous puissions mener les expérimentations pédagogiques pendant quatre ans.

Pour l'IUT, elle a demandé que l'on couvre les frais de location de serveur et de bande passante qui se sont montés à 100 € par mois sur les temps d'utilisation de l'outil.

Mme GOLDSTEIN.- Deux questions très pratiques. Est-ce que cela a été expérimenté dans des lycées professionnels ? Si oui, avec quel succès ? Est-ce que nous pouvons aussi jouer avec cela ?

M. IAMARENE.- Progressivement, il a été question de différencier les établissements sur lesquels on testait ce dispositif, ce n'est que cette année que l'utilisation en lycée professionnel a été faite. Cela n'a démarré qu'en janvier 2012. C'est trop précoce pour que je puisse faire un retour sur l'usage, sur le bénéfice éventuel qui en a été tiré ou pas.

En revanche, je peux revenir sur le bénéfice que les élèves des collèges en ont retiré, notamment dans les établissements RAR. Je peux vous dire que l'usage est très fort dans les petites classes, sixième et cinquième. Cela commence à s'estomper en quatrième. En troisième, l'usage est fluctuant en fonction des contrôles et de l'examen du brevet de fin d'année, c'est plus en dents de scie. En revanche, l'usage est constant et soutenu en sixième et cinquième des collèges.

Mme COLL.- Pour continuer sur ce thème, comment maîtrisez-vous l'offre, la demande, la

disponibilité des enseignants ?

M. IAMARENE.- Dans l'établissement, il y a une plate-forme dédiée à l'établissement. Elle est totalement découplée des activités de la société en question. L'entrée sur la plate-forme se fait par un mot de passe et un identifiant créés localement par l'établissement de formation, indépendamment du reste. Les permanences se font sur un planning défini à l'avance par l'équipe pédagogique. Les élèves savent que, pour bénéficier de l'aide en mathématiques, cela se passera tel jour à telle heure ainsi que c'est prévu par l'équipe. Les plannings sont généralement constants sur un créneau relativement fixe, parce que c'est plus facile à ancrer dans la tête des élèves. C'est pour avoir une interaction synchrone entre professeurs et élèves.

La plate-forme est ouverte en permanence. Les élèves peuvent formuler des requêtes, poser des questions ou solliciter une aide des professeurs à tout moment, mais la réponse se fait en différé au moment où l'enseignant assure sa permanence.

M. LE PRESIDENT.- Un projet a été déposé pour le moment dans le cadre du PIA, nous sommes dans l'attente.

M. IAMARENE.- Dans l'attente d'un soutien éventuel.

M. LE PRESIDENT.- Quand aurons-nous un retour ?

M. IAMARENE.- On m'a dit que les choses se feraient rapidement, avant les élections. Les réponses à l'appel à projets e-éducation n° 1 ne se sont faites qu'au mois de mars.

Mme GOLDSTEIN.- Où peut-on le voir en fonctionnement ?

M. IAMARENE.- Je suis disponible pour faire une présentation si vous le souhaitez. Nous disposons de la plate-forme dans le département GEII, si vous souhaitez avoir un compte pour faire des tests, nous pourrions vous communiquer mon mail et je vous enverrai les éléments pour que vous puissiez le tester.

M. NICOLLE.- Le dispositif consiste à mettre en avant un développement autour d'une innovation technologique qui a été portée par une société qui n'est pas de type université. Nous sommes dans cet esprit.

Nous pouvons retirer plusieurs éléments de notre association à ce dispositif. Pour les différents types d'outils qui sont à disposition dans le domaine de la pédagogie, la démarche que nous avons traditionnellement, en quelque sorte, c'est de regarder ce qui existe sur le marché et de choisir sur étagère un produit disponible qui ne répond pas forcément à nos attentes, qui a été conçu par des acteurs là aussi du secteur privé sans toujours prendre en considération les attentes et les contraintes que nous avons en termes de pédagogie.

Nous avons là une opportunité de rentrer dans une phase de test et d'expérimentation et de pouvoir faire des retours aussi sur la qualité et sur les éléments d'un outil que nous souhaitons tester puis utiliser si, au bout de la période de test, il répondait correctement à nos attentes. Cette implication en amont peut aussi nous apporter un certain nombre d'éléments pour que

l'outil soit mieux en cohérence avec les attentes des équipes pédagogiques.

Sur la relation entre la société, les deux universités et le rectorat, une fois que le projet sera retenu, si tant est qu'il le soit, il y aura nécessité de monter un dispositif de gestion qui peut être un consortium, qui peut prendre d'autres formes. Une négociation sera conduite entre les différents acteurs pour aller vers ce dispositif dont la forme n'est pas arrêtée aujourd'hui.

Si nous sommes dans le dispositif, cela signifie que nous y contribuons en termes d'élaboration mais que nous attendons aussi un retour pour nos étudiants et nos équipes pédagogiques une fois que le dispositif sera mis en place. Ces éléments de retour sont à discuter et à négocier. Les choses ne sont pas arrêtées.

L'esprit, c'est de disposer d'une plate-forme et d'un outil qui soient mieux adaptés à nos attentes, de faire en sorte que l'accès à ce type d'outil soit réalisé dans des conditions de coût plus agréables pour nous que si nous prenions un outil sur le marché, et d'avoir éventuellement ensuite des retombées si retombées financières il doit y avoir.

Je crois que l'essentiel de l'idée, c'est plutôt d'avancer sur un dispositif d'innovation pédagogique auquel nous contribuons.

Mme DE SUREMAIN.- Page 22, quand on voit « responsable de l'accord de consortium », cela n'a pas valeur contractuelle.

M. NICOLLE.- La société est plutôt sur le volet gestion du consortium et les universités et le rectorat sont en tête de file sur tous les éléments pédagogiques.

Mme DE SUREMAIN.- Ce n'est pas clairement indiqué. Je prends la section « Pilotage stratégique » qui est le cœur de la question, dans le premier tableau, parmi les responsables, on retrouve chaque fois Classip. Ce sont les « livrables », certes, mais il n'y a pas de mention en termes de pilotage, de responsabilité pédagogique ou scientifique.

M. NICOLLE.- Les rôles sont assez clairement identifiables et faciles à imaginer. Ce qui nous intéresse dans le dispositif, ce sont les éléments qui tournent autour de la pédagogie et les retours que nous avons en termes de progression des étudiants. Nous ne sommes pas en train de nous mêler de choses qui ne nous regardent pas. Notre préoccupation et notre métier sont plutôt au service des étudiants et c'est autour de cela qu'avec l'académie de Créteil et l'université de Marne-la-Vallée, nous serons extrêmement vigilants pour faire en sorte d'être maître d'œuvre de ce dispositif.

M. LE PRESIDENT.- Je vous propose que nous passions à la présentation du deuxième projet.

M. NICOLLE.- Il s'agit d'un deuxième appel à projets qui correspond à une réponse qui a été faite au ministère et à un retour favorable de celui-ci pour le projet IDEA.

C'est un appel à projets toujours dans le cadre du Programme d'Investissements d'Avenir sur un appel à initiatives d'excellence en formation innovante.

Le PIA était très tourné sur les éléments recherche. La Conférence des présidents d'université

s'était manifestée pour dire que les éléments tournant autour de l'innovation pédagogique et de la pédagogie devaient aussi pouvoir trouver leur place dans ce dispositif et bénéficier de financements. Dont acte.

Un appel à projets a été rédigé dans des délais relativement rapides. Un financement a été alloué à hauteur de 150 M€ initialement prévu pour une vingtaine de projets, ce qui ne classait pas l'appel à projets IDEA parmi les plus générateurs de financements pour les établissements lauréats.

Comme d'habitude, et peut-être encore plus sur ce dossier, le calendrier est extrêmement serré puisque la communication du ministre s'est faite le 25 octobre, l'appel à projets a été publié début novembre et nous étions sollicités pour retourner les dossiers finalisés pour le 20 ou le 19 décembre. Nous étions dans un laps de temps très court.

L'objectif était de faire évoluer le dispositif de formation. Il y avait des mots-clefs : la formation tout au long de la vie, le numérique, les TICE, l'international, la qualité, l'évaluation, les partenariats. Ce sont les mots-clefs revisités avec l'entrée « formation » habituelle.

La manière que nous avons d'essayer d'entrer dans cet appel à projets, c'était soit de faire une réponse spécifique UPEC, soit de faire une réponse un peu plus collective (cela signifiait travailler en inter-établissements) qui pouvait trouver tout son sens dans le cadre d'un portage au sein du PRES Université Paris Est.

Micheline BARTHOUT, en tant que vice-présidente formation du PRES, a réuni les acteurs intéressés. Nous avons enchaîné les réunions. Nous avons essayé de voir ce que pouvaient être les éléments de socle commun partagé nous permettant de construire une réponse appropriée à cet appel à projets. Nous avons constaté que l'entrée par la formation ou par une ou plusieurs formations, comme cela a été souvent le cas dans des universités ou dans des PRES qui avaient une formation et qui souhaitaient la transformer, ne se faisait pas autour de ces questions mais autour de la question des publics.

Nous avons posé clairement la question des publics que nous accueillons dans nos établissements. Nous avons autour de la table les deux universités, l'Ecole des Ponts et Chaussées, l'Ecole nationale vétérinaire d'Alfort, des écoles d'ingénieur et des écoles d'architecture, donc des écoles qui ont des processus de recrutement extrêmement différents les uns des autres, qui ont des tailles et des capacités d'accueil d'étudiants extrêmement différentes. Le dénominateur commun que nous avons trouvé, c'est que nous avons à la fois une diversification de plus en plus forte des publics accueillis, une hétérogénéité renforcée des publics que nous accueillons avec des caractéristiques parfois assez spécifiques. Nous avons constaté aussi que nous souhaitons travailler et progresser sur :

- l'ensemble des séquences de la phase de formation des étudiants dans nos établissements, cette phase de formation couvrant l'accueil des étudiants et l'évaluation de leurs acquis au moment où ils entrent dans le processus de formation,

- la formation en tant que telle et nous pouvions sans doute travailler sur des éléments d'accompagnement,
- l'évaluation des acquis en cours de formation : nous avons été plusieurs à dire que, dans certains cas, imaginer des dispositifs d'évaluation plutôt interdisciplinaires pouvait avoir du sens. Cela ne concerne pas tout le monde mais cela peut avoir du sens,
- le travail sur l'insertion professionnelle.

C'est sur un dispositif global que nous avons construit notre réponse qui s'inscrit dans le schéma de formation tout au long de la vie. Il boucle sur lui-même car il y a un retour en formation pour les adultes en reprise d'études.

Nous avons dans nos établissements des publics « atypiques » parce qu'ils ont des contraintes particulières : nous avons des sportifs de haut niveau qui n'ont pas le même temps d'études que les étudiants plus classiques, nous avons un nombre important d'étudiants salariés qui ont des contraintes de temps et des personnes en reprise d'études. Pour tous ces publics, nous avons des éléments importants à apporter.

Comment fonctionnera demain le dispositif d'animation du projet IDEA ?

C'est un dispositif avec :

- un comité stratégique du projet dans lequel seront représentés tous les établissements partenaires, les 8 au sein du PRES,
- un comité d'orientation et d'expertise qui doit réunir un certain nombre d'experts et de collègues pouvant nous apporter leur regard externe sur les questions d'innovation pédagogique et de formation,
- une structure opérationnelle de pilotage positionnée au niveau du PRES qui aura comme mission de nous aider à construire la réflexion et à imaginer les dispositifs qui pourront ensuite être déclinés au sein des établissements sur certaines formations,
- un fonds de financement des actions puisque c'est là que reviendra la dotation qui nous sera versée au fil du temps.

Quand je dis « au fil du temps », cela a un sens. Contrairement au projet précédent qui avait un horizon de trois ans de phase test, là, nous sommes sur un horizon plus long, huit ans, avec des budgets sur lesquels nous allons revenir mais à répartir sur les huit ans.

L'aide que nous avons demandée était initialement de 9,8 M€. La sélection s'est faite en deux temps : sur le dossier dans un premier temps puis, dans un deuxième temps, une invitation à venir présenter et défendre le dossier devant un jury composé uniquement de collègues travaillant dans des établissements non français, universités étrangères francophones.

Suite à cet oral, là où le dispositif prévoyait de retenir et de financer 20 projets, finalement, il en a retenu 29 avec du financement plus 8 sans financement parce qu'il s'agissait de projets portés par des établissements qui avaient été bénéficiaires d'un IDEX.

M. LE PRESIDENT.- Il y avait 95 dossiers. Ensuite, nous sommes descendus à 58, 37 ont été retenus dont 8 sur les IDEX.

M. NICOLLE.- La proposition de financement qui nous a été faite (nous l'avons acceptée parce que nous n'avions pas vraiment le choix) est de 7,7 M€, soit 2 M€ en moins. Nous avons retravaillé les budgets par grande masse de destination de dépenses.

Nous avons la structure opérationnelle qui, sur les huit ans, devrait consommer 5 ETP de travail. Nous l'avons évaluée à moins de 2 M€. Nous avons ensuite 5,8 M€ sur les actions c'est-à-dire des dépenses en personnel (accompagnement, engagement enseignants, tutorat) et d'autres dépenses de fonctionnement.

Comment avons-nous abouti à ce financement de 7,7 M€ ?

Comme d'habitude, les projets demandaient qu'il y ait un engagement et une valorisation de l'effort des établissements. Notre effort, ce sont des collègues enseignants ou non enseignants qui travailleront sur ces éléments d'innovation pédagogique. Nous valorisons les apports en personnel et, derrière, nous avons l'équivalent.

Nous avons dit que nous mettions l'équivalent de 10 M€ en ressources sur huit ans, et le ministère nous apporte en gros 10 M€. Nous avons toujours nos 10 M€ d'apport, 7,7 M€ en retour de financement. Les 10 M€ d'apport par établissement représentent un peu moins de 20 ETP et l'UPEC, parce que c'est l'établissement le plus important dans le dispositif, a accepté d'avoir une contribution à hauteur de 10 équivalents temps enseignant.

L'idée était bien de faire en sorte qu'avec IDEA nous repositionnions la pédagogie au cœur de nos réflexions et que nous inscrivions dans la durée un travail en profondeur sur l'évolution de notre manière d'aborder les publics ou, en tout cas, un certain nombre de nos publics étudiants.

Sur les axes de travail, je crois qu'il faut bien voir l'articulation. Le PRES intervient parce qu'il était porteur du dispositif et que cela avait un sens vis-à-vis de l'appel à projets. Le PRES interviendra demain exclusivement sur la partie de la cellule structure transverse de pilotage, en mettant une force d'appui et de réflexion qui viendra en complément du travail qui sera fait dans les établissements.

Ensuite, les actions qui seront développées émergeront à partir d'une politique volontariste des établissements. Quand je dis « établissements », on sous-entend les composantes et les équipes pédagogiques. Ces actions seront proposées pour être financées et apporter des éléments nouveaux. Il ne s'agit en aucune manière que le PRES intervienne de quelque manière que ce soit dans nos choix d'action et dans la formation. Nous sommes bien d'accord. Cela reste bien chez nous.

Ce sont sur nos formations que les actions du programme IDEA vont porter pour mieux accompagner et mieux travailler avec les étudiants.

Nous allons mobiliser les composantes et leurs équipes pédagogiques mais aussi les services

centraux et communs concernés : formation continue, SCUJO, etc.

Nous aurons aussi un retour d'information régulier à faire, un travail de communication en interne important auprès des équipes pédagogiques, et il y aura des points d'étape. Ils se concrétiseront notamment par la demande faite par l'ANR de restituer une fois par an un bilan des actions mises en œuvre. Quand on dit « bilan des actions mises en œuvre », cela nous semble expliquer ce que nous avons fait des moyens mis à notre disposition.

Les actions sont regroupées autour de quatre grands thèmes :

- L'amélioration de l'accueil des étudiants. C'est vrai notamment pour les étudiants étrangers, pour les adultes en reprise d'études.
- Le développement d'actions innovantes de formation.
- Les expérimentations sur les actions innovantes d'évaluation.

Je parlais d'interdisciplinarité, on voit comment on pourrait essayer de le faire dans certains domaines mais cela prend du temps et nécessite que l'on y réfléchisse. Nous aimerions nous faire accompagner sur ces questions.

- La mise en œuvre d'actions innovantes dans le domaine de l'insertion.

Ce sont des domaines sur lesquels nous intervenons déjà, sur lesquels nous avons déjà des actions qui sont en cours. L'avantage d'IDEA serait de pouvoir faire un peu plus, un peu mieux, peut-être un peu plus vite dans le temps. Ceci étant, 7,7 M€ sur huit ans, cela fait 1 M€ par an. Il y a la cellule de pilotage. En gros, cela fait de l'ordre de 300 000 € à 350 000 € par an pour accompagner des actions au niveau de l'UPEC.

M. LE PRESIDENT.- Avez-vous des questions ?

Mme DE SUREMAIN.- Une première question sur l'organisation de la structure, le comité d'orientation et d'expertise, le comité stratégique du projet, pouvez-vous préciser les modalités ? Qui sera dans ces comités ? Comment seront-ils désignés, élus ? Quelle sera l'articulation par rapport aux instances que sont notamment les CEVU, éventuellement les CS ?

Une deuxième question sur l'impact de ce programme par rapport aux maquettes actuelles et futures, le programme quinquennal, en termes de formation. Est-ce que ce sont des choses qui seront inscrites dans les maquettes avec un impact aussi sur les tâches que cela représente, les personnels et les financements ? On voit des actions comme « entretien », est-ce que cela entre dans les maquettes ou non ? Comment le faites-vous rentrer ? Comment toutes ces tâches s'inscrivent dans l'organisation de la formation ?

M. NICOLLE.- Sur la question comité d'orientation et d'expertise, comité stratégique, lien avec les instances des différents établissements, nous avons construit le projet, nous venons d'être retenus, il faut à présent travailler sur la mise en œuvre et la méthodologie de la mise en œuvre. Cela représente un temps important de réflexion avant de nous lancer dans les actions.

Nous avons imaginé que le comité stratégique regroupe les vice-présidents CEVU et les

directeurs des enseignements des établissements participant au dispositif IDEA. L'idée est d'avoir un comité stratégique à effectif restreint qui soit en mesure de travailler sur des orientations.

Ensuite, la question est celle du lien avec CEVU, CS et éventuellement le Conseil d'administration. Cela relève de l'animation propre à chacun des établissements. En début de semaine, nous avons une réunion avec les directeurs de composantes au cours de laquelle nous avons présenté ce dispositif IDEA également. L'idée, c'est que, par composante, on puisse identifier un référent, un interlocuteur privilégié qui suive plus particulièrement la manière dont ce dispositif IDEA sera mis en œuvre au sein de la composante.

C'est une mission à la fois de travail avec les collègues, avec les équipes pédagogiques pour faire passer un certain nombre de messages, d'opportunités, mais surtout pour faire remonter les envies et les projets portés en interne.

Ce qui n'est pas arrêté aujourd'hui mais que l'on pourrait imaginer, c'est que, à la hauteur d'un établissement comme l'UPEC, l'on ait un petit comité de pilotage qui permette de suivre ce dispositif, et le fait que ce comité permette d'associer des élus des conseils est sans doute quelque chose auquel nous devons réfléchir et que nous devons organiser. Dans un comité de pilotage, si l'on est une dizaine, on peut travailler, c'est moins évident à 50. L'idée est de créer du lien.

En première ligne, le CEVU sera concerné par ces éléments et ces dispositifs. Nous aurons l'occasion de faire des retours réguliers. D'ores et déjà, dans l'équipe VP et assesseurs CEVU, Madame MARIN a commencé à entrer dans le dossier et à venir dans des réunions au sein du PRES. Une réunion a eu lieu en fin de semaine dernière. Un lien fort se fait à ce niveau.

La deuxième question portait sur les maquettes et la préparation de la prochaine offre de formations pour le prochain contrat quinquennal.

Avec ce dispositif et les perspectives que nous essayons d'ouvrir, il y a sans doute dans les maquettes des ouvertures qui se font pour intégrer ou faire réfléchir les responsables de diplôme et les équipes pédagogiques à la manière dont les nouvelles technologies et l'accompagnement des étudiants peuvent être repensés par les différents dispositifs.

Je pense qu'autour des maquettes qui restent le cœur de la formation, la manière dont on mobilise d'autres éléments comme les TICE, un peu d'enseignement à distance, du tutorat, de l'accompagnement organisé de manière différente pour certains étudiants dans certains niveaux de formation, oui, cela doit faire partie des éléments qualitatifs qui viennent en accompagnement d'une maquette académique dans laquelle on décrit les enseignements et les modalités d'enseignement traditionnel.

Il ne faut surtout pas s'interdire des ouvertures et l'intégration sous des formes nouvelles et différentes de temps pédagogiques un peu décalés par rapport à ce que nous avons eu tendance à porter jusqu'ici.

M. LE PRESIDENT.- Avez-vous d'autres remarques ou questions ? *(Il n'y en a pas)*

Le troisième projet est à venir, c'est la base pour voir si vous êtes d'accord pour que nous puissions réfléchir à ce projet.

M. NICOLLE.- Nous sommes encore sur un programme du PIA qui concerne les formations en alternance. L'appel à projets a été lancé. Pour le moment, il n'y a pas de date proche de clôture de l'appel à projets. Il est ouvert jusqu'à fin 2014. Cela signifie que nous avons le temps d'y réfléchir, de préparer une réponse.

L'idée de ce projet, c'est de mobiliser 500 M€ autour de deux axes, avec un financement équilibré de 250 M€ sur chaque axe.

Le premier, développer des formations nouvelles en alternance.

Le deuxième, travailler sur des solutions d'hébergement pour les jeunes en alternance auprès de centres de formation.

L'idée derrière tout cela, c'est d'identifier et de contribuer à faire émerger des pôles de référence de formation par alternance en lien avec les territoires. Nous sommes bien non pas dans une logique d'avoir déjà des formations en alternance (apprentissage ou contrat de professionnalisation) que nous représentons dans le cadre de ce dispositif, mais d'être sur de nouvelles formations qui permettent d'accompagner l'évolution d'un territoire (le territoire pouvant avoir un périmètre souple) et qui permettent de travailler soit des domaines pour lesquels l'offre est aujourd'hui notoirement insuffisante soit des domaines dans lesquels on sent qu'il y a des évolutions fortes des métiers ou des compétences associées, voire de nouveaux métiers qui émergent.

Dans les mots-clefs, on aurait pu citer « partenariat ». On voit bien que les partenariats vont vers les centres de formation, les CFA, les partenaires économiques, les bailleurs sociaux et les constructeurs pour le volet hébergement.

Il nous semblait que les deux universités Marne-la-Vallée et Créteil avaient sans doute des choses à dire sur un tel appel à projets. Les effectifs en apprentissage des deux universités sont de près de 4 000 apprentis sur les deux, 27 000 au niveau national dans l'enseignement supérieur en apprentissage, soit 15 % environ. Chacune des universités a un CFA de référence avec lequel elle a des liens historiques, des pratiques de travail et un vrai savoir-faire en interne pour la conduite et le développement des formations en alternance (CFA Descartes pour Marne, CFA Sup 2000 pour l'UPEC). Nous savons travailler aussi avec d'autres CFA, des CFA de branche notamment.

Cela signifie que cette capacité d'adaptation et de travail avec des acteurs de nature différente est aussi une de nos forces.

Les autres éléments qui nous incitent à répondre à cet appel à projets sont que, dans les deux universités, l'alternance couvre à la fois des niveaux de formation variables, de Bac à Bac+5, et des champs de formations divers. A l'UPEC, nous couvrons presque tous les champs possibles

par l'alternance.

Il existe un vrai savoir-faire qui nous est reconnu par les entreprises et le ministère. Quand on interroge le ministère et que l'on parle de formation en alternance ou de professionnalisation, régulièrement, UPEC et Marne-la-Vallée sont des universités citées.

Nous avons également des besoins d'amélioration de l'offre de logements pour les étudiants. Si l'on décongestionne en offrant des logements pour les étudiants en alternance, cela dégage des marges de manœuvre pour d'autres profils d'étudiants.

Il nous reste à identifier les formations nouvelles que nous allons essayer d'organiser dans le cadre de cet appel à projets. L'idée est d'avoir des filières de niveau Bac à Bac+5 (nous ne sommes pas certains d'intervenir seuls sur l'ensemble du dispositif, nous pouvons nous associer avec d'autres partenaires), des éléments de transversalité, d'innovation pédagogique. Tout cela ressort. Nous vous avons dit que nous avons un certain nombre de pistes et l'envie de faire.

La dimension territoriale, nous l'avons bien sur l'Est francilien. A nous de la travailler plus finement.

Pour le moment, nous avons essayé d'identifier deux thèmes autour desquels il existe sans doute la possibilité d'ancrer un certain nombre de formations nouvelles.

Le premier, le développement durable dans la construction d'un territoire. Cela couvre des champs sur le bâtiment, l'énergie, les services, la consommation, la logistique, etc.

Le deuxième, les nouvelles technologies et la transformation sociétale. On revient sur des problématiques d'informatique, santé, e-marketing, e-commerce, technologies, mobilité, etc.

Le calendrier de travail que nous souhaiterions, c'est dans un premier temps, cet été, en juillet ou septembre, présenter une première note d'intention de trois ou quatre pages indiquant à quel point UPEC et UPEMLV sont parties prenantes et commençant à tracer les premières pistes.

Dans un deuxième temps, il s'agirait de travailler un dossier pour le début 2013, c'est-à-dire travailler ensemble, en interne, mais c'est aussi, à partir du moment où l'on a déposé une note d'intention, travailler avec des spécialistes de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Dans un premier temps, nous lancerons deux réunions largement ouvertes, une le 21 mai le matin et une le 31 mai l'après-midi, qui traiteront, pour la première, le thème « Développement durable » et, pour la deuxième, le thème « Nouvelles technologies ». L'idée est de communiquer largement, d'inviter les collègues enseignants, des représentants de partenaires économiques, les CFA pour avoir une longue séance de réflexion, d'échange d'idées, pour ensuite regarder ce qui reste dans le domaine du faisable et ce qui relève plutôt de choses un peu plus compliquées à monter non pas dans l'absolu mais en référence au cadre de cet appel à projets.

M. LE PRESIDENT.- Avez-vous des questions ?

M. FALL.- Par rapport aux deux réunions, peut-il y avoir des élus étudiants ?

M. NICOLLE.- Oui. C'est vraiment la communauté ouverte.

Nous ferons une communication, nous lancerons un appel à participation. Vous serez aussi destinataires en tant que syndicats.

M. LE PRESIDENT.- Comme nous sommes en amont, le principe serait de laisser travailler Didier avec un groupe qui n'est pas complètement défini.

M. NICOLLE.- Je veux bien travailler un peu mais, dans le groupe initial sur ce projet, c'est le Service commun d'éducation permanente qui est concerné, Eric LEONEL en tant que directeur et Sandrine CADENAT en tant que chargée de mission « Apprentissage ».

M. LE PRESIDENT.- Vous formeriez un premier trio.

M. NICOLLE.- Oui. Nous commencerons à travailler. L'idée est d'avoir rapidement un cercle de contribution qui s'élargisse.

M. LE PRESIDENT.- Nous votons sur le principe de travailler le sujet et d'aller vers une réponse à cet appel d'offres.

Mme FOURES.- Il y a des changements dans les procurations.

(Rappel des procurations)

M. LE PRESIDENT.- Qui vote contre ? Personne

Abstention ? Personne

La proposition est approuvée à l'unanimité des membres du Conseil d'administration.

M. ARDOIN.- Nous voulions souligner l'intérêt que porte l'exécutif à déposer des projets uniquement sur la pédagogie et sur l'enseignement, chose qui avait été faite avec les IDEX, les LABEX et les cohortes sur le volet « Recherche » où l'UPEC est très forte. Nous sommes très heureux de voir que l'UPEC réfléchit et promeut ces formations. Nous espérons que l'ensemble des établissements soutiendront ces projets, cela permettra aussi une vraie valorisation de notre établissement.

M. LE PRESIDENT.- Il est important de le souligner et de bien considérer que, à côté du volet « Recherche », il y a ce volet « Formation ». Quelque part, ce sont des éléments que nous collectons et recueillons en lien avec le contrat quinquennal. Ce sont des billes que nous positionnons. Il est important de le dire et de le reconnaître dans la stratégie.

4. QUESTIONS DIVERSES

4.1 Demande de relevé de prescription de la créance de la société INMAC

M. BOUARD.- Je vais vous rappeler de manière succincte les faits pour que vous puissiez vous prononcer pour ou contre la levée de prescription qui pèse sur une créance détenue par la société INMAC à l'encontre de l'Université.

En 2007, elle a livré du matériel informatique pour une valeur de 174,13 €. A la suite de difficultés rencontrées par ses services en matière d'émission de la facture, cette facture n'a pu

être émise qu'en 2011. L'UFR de médecine ne l'a reçue qu'en 2011.

La durée de traitement de la facture au sein de l'UFR de médecine a fait qu'elle a été présentée au paiement et donc au comptable en 2012. Or, à cette date, conformément à la loi du 31 décembre 1968, le délai de quatre ans qui conduit à prescrire les factures était écoulé. Le comptable ne peut donc plus procéder au paiement aujourd'hui.

La société INMAC tient à récupérer ses fonds. La seule solution pour l'Université et surtout pour le comptable, s'il souhaite procéder au règlement, c'est que le Conseil d'administration se prononce pour la levée de la prescription.

C'est donc la question qui vous est posée aujourd'hui. L'Université a mis un certain temps à traiter la facture, une part de responsabilité peut lui incomber. Le montant en cause étant si peu important, comme vous avez pu le constater, les enjeux ne sont pas considérables mais il vous appartient de dire si vous êtes d'accord pour que l'Université accepte le paiement ou pas.

M. VERSCHEURE.- La société INMAC est très pressante et insistante pour obtenir le remboursement de cette somme.

M. LE PRESIDENT.- S'il n'y a pas de remarque, je vais procéder au vote.

Qui est contre ? Personne

Qui s'abstient ? Personne

La demande de relevé de prescription de la créance de la société INMAC est approuvée à l'unanimité des membres du Conseil d'administration.

Vous allez pouvoir payer !

4.2 Procès-verbal du 16 mars 2012

M. CUESTA.- Y a-t-il des demandes de modification ?

M. FRETIGNE.- Je propose que l'on rende à Dominique ARGOUD ce qu'il a dit, page 39. Il avait fait une demande de modification du précédent compte rendu, cette modification m'est attribuée. Ce n'est pas Monsieur FRETIGNE mais Monsieur ARGOUD.

M. LE PRESIDENT.- D'autres remarques ? *(Il n'y en a pas)*

Nous allons approuver ce compte rendu.

Qui est contre ? Personne

Qui s'abstient ? Personne

Le procès-verbal du 16 mars 2012 est approuvé à l'unanimité des membres du Conseil d'administration.

La séance est levée à 13 heures 25.

